

RAPPORT d'activité 2025

Projet labellisé

**Parlons
santé
mentale!**

GRANDE CAUSE NATIONALE

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





SOMMAIRE

Chiffres-clés	4
Rapport moral de la Présidente	6
Avant-propos	10
Missions sociales	12
Vie associative et gouvernance	34
Rapport financier du trésorier	44
Bilan général du siège 2025	46
Compte de résultat 2025	48
Budget prévisionnel 2026	50
Annuaire des délégations	51

Chiffres clés de la santé mentale EN FRANCE

3^e rang

des maladies les plus fréquentes,
après le cancer et les maladies
cardiovasculaires

1^{re} cause

médicale d'invalidité

**+ de 13
millions**

de personnes ont été prises en
charge pour une pathologie ou un
traitement chronique en lien avec
la santé mentale

**1 jeune
sur 4**

souffre d'un trouble
de santé mentale

80 %

des troubles
psychiques se déclarent
avant l'âge de 25 ans

3 millions

de personnes ont des troubles
psychiques sévères

**+ de 4,5
millions**

de personnes les accompagnent
au quotidien

+ de 35 %

des personnes vivant
à la rue ou en grande
précarité souffrent
de troubles psychiques

**62 %
des Français**

ont déjà souffert d'un trouble
de la santé mentale

Sources OMS, *Psychiatrie*, CNAM,
Étude FondaMental, 2022, Étude Movan Y, Frajerman.
Rapport assurance maladie 2025. Enquête Odoxa de février 2025

Chiffres clés 2025

99

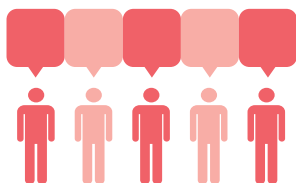
DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

13

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

330

SITES D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ



16 470 ADHÉRENTS

1 953 BÉNÉVOLES

63 PROFESSIONNELS
(pour environ 58 ETP) :

- 26 au siège (22 ETP)
- 37 en délégations (36 ETP)



41 177

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
par des pairs dans
des délégations

64 924

PERSONNES AIDÉES
directement ou indirectement

511

GROUPES DE PAROLE

25 de l'Unafam



403 737

HEURES de bénévolat, soit un équivalent
de 12 397 k€ et 249 ETP

2 500 MANDATS

DE REPRÉSENTATION dans les instances
médicales, médicosociales et sociales

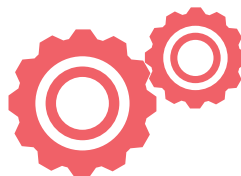


8 786 DEMANDES TRAITÉES
par le service Écoute-famille

5 976 INTERVENTIONS du service social

335 DEMANDES TRAITÉES
par le service juridique

151 CONSULTATIONS psychiatre



370 SESSIONS de formation

10 500 AIDANTS formés



60 164 ABONNÉS aux
comptes de l'Unafam sur les
réseaux sociaux (+ 9 200 abonnés
en 2025, soit + 14 %)

735 POSTS et stories

1,73 MILLION de vues

55 350 RÉACTIONS

2 216 CITATIONS de l'Unafam
dans les médias en 2025

RAPPORT MORAL de la présidente

Grande Cause nationale 2025, la santé mentale devint durant toute l'année un sujet d'actualité qui permit à l'Unafam de multiplier les prises de parole et d'accroître son audience.



Emmanuelle Rémond
Présidente de l'Unafam

Proclamée Grande Cause nationale 2025 par le Premier ministre Michel Barnier, et confirmée par son successeur, François Bayrou, lors de son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le 14 janvier 2025, la santé mentale devint un enjeu de communication publique et politique durant toute l'année.

Dans l'élan impulsé par cette grande cause, l'Unafam fut conviée à plus de trente rendez-vous et auditions et participa à de nombreux congrès et colloques organisés à cette occasion. Ces rendez-vous donnèrent lieu à plus de quatre-vingts retombées presse, notamment grand public, témoignant de la sensibilité de l'opinion publique au

sujet : radios (France Inter, France Info, RMC), presse magazine (*L'Express*, *Le Point*, *Le Nouvel Observateur*), presse quotidienne nationale (*Le Monde*, *Le Figaro*, *La Croix*), grands quotidiens régionaux (*Le Parisien*, *Ouest France*), l'AFP. Asso-

ciées à des publications sur les réseaux sociaux, ces retombées presse ont augmenté la notoriété de l'Unafam

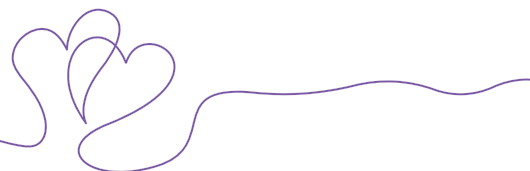
(+ 14 % d'abonnés aux comptes de l'Unafam sur les réseaux sociaux). Une visibilité nécessaire pour continuer de peser sur les politiques publiques.

Le Parlement s'empara du sujet, multipliant les missions d'information et les propositions de loi sur ce sujet, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat (voir p. 27) : population carcérale et psychiatrie, santé mentale des mineurs, état des lieux de la santé mentale depuis la crise sanitaire, politiques de prévention en santé mentale, intégration des centres experts santé mentale dans le code de la santé publique. L'Unafam fut systématiquement invitée à donner son analyse, son point de vue et ses recommandations lors des auditions organisées par les rapporteurs parlementaires de ces différentes missions.

Une demande phare : l'abolition de la contention

Au niveau gouvernemental, l'Unafam rencontra en délégation le ministre de la Santé, Yannick Neuder, et fut auditionnée par son ministère dans le cadre d'une mission sur le repérage et l'intervention précoce en santé mentale. Participant comme chaque année au comité

L'Unafam participa à **plus de trente rendez-vous parlementaires et ministériels** et intervint à de nombreux colloques et congrès.



stratégique santé mentale et psychiatrie organisé sous l'égide du ministère de la Santé, l'Unafam porta également, dans cette instance, son plaidoyer en faveur de l'abolition de la contention (voir p. 25).

À l'occasion de cette année dédiée à la santé mentale, l'association décida en effet de mettre en valeur son plaidoyer sur les soins en santé mentale. Le bureau de l'association missionna le groupe de travail Santé et Soins, constitué de bénévoles experts sur le sujet, pour proposer une note de position sur les soins (voir p. 40) qui fut présentée au conseil d'administration. Cette note de position, en quarante-huit propositions, permet aux bénévoles présents dans les instances sanitaires au niveau des hôpitaux, des départements et des régions, de porter d'une même voix le plaidoyer de l'Unafam.

Pour avoir un plus grand impact médiatique et alerter l'opinion publique sur des pratiques attentatoires à la dignité des personnes et le nécessaire progrès des soins, l'association mit en valeur l'une des propositions de cette note de soins : l'abolition de la contention en psychiatrie, désignée depuis 2016 comme une mesure de dernier recours par le législateur et, à ce titre, placée sous le contrôle du juge. Publiée en exclusivité sous la forme d'un manifeste, le 11 juin, dans le quotidien national *La Croix* (500 000 lecteurs) et

relayée par une dépêche de l'AFP et une campagne sur nos réseaux sociaux, notre demande d'abolition de la contention est soutenue par des alliés importants, notamment par l'Association des jeunes psychiatres et addictologues (AJPPA) et le centre collaborateur de l'OMS de Lille (CCOMS).

Notre *Manifeste pour l'abolition de la contention en psychiatrie* fut remis aux parlementaires, aux ministres et aux membres de cabinets ministériels lors de chaque rendez-vous de l'Unafam (voir p. 41) ainsi qu'à l'ancien Premier ministre Michel Barnier, lors du colloque recherche de l'association auquel il se rendit en novembre (voir p. 32). Le respect des droits de la personne et de sa dignité étant un levier majeur de la progression de la qualité des soins, facilitant l'alliance thérapeutique et le rétablissement de la personne, l'Unafam continuera de porter ce combat dans la fidélité de son combat pour la défense des droits et de la dignité des personnes.

Des actions tout-terrain

Comme toute Grande Cause nationale, la Grande Cause santé mentale fut d'abord une campagne de communication gouvernementale diffusée sur tous les supports (affichage, radio, TV, réseaux sociaux) au long de l'année. À l'instar de toutes les Grandes Causes, le Gouvernement proposa aux associations



de relayer l'événement sur le terrain selon un cahier des charges qui, lorsqu'il était respecté, permettait l'obtention du label Grande Cause nationale, et son logo signature « Parlons santé mentale ! » (voir notre couverture). Ce label était donné par la délégation santé mentale et psychiatrie du ministère de la Santé, après soumission de chaque projet. L'Unafam s'engagea dans l'un des axes de la campagne nationale : la déstigmatisation des maladies psychiques, et obtint vingt-cinq fois le label Grande Cause nationale pour des actions portées aussi bien au niveau départemental que régional et national. Parmi elles, citons la traditionnelle cyclo-randonnée Psycyclette (en couverture) qui fit converger trois parcours de cyclistes à Levallois-Perret, nouveau siège de l'association ; la campagne télévisée de l'Unafam inédite « Portons un autre regard sur les maladies psychiques » diffusée sur France Télévision et Canal + (voir p. 24) et le livret *Troubles psychiques et emploi, et si on en parlait ?* réalisé par le groupe technique national Emploi, en partenariat avec l'Agefiph, lancé à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, au mois de novembre (voir pp. 18 et 38).

Vingt ans de la loi handicap

2025 fut aussi un anniversaire : celui de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et

la citoyenneté des personnes handicapées. L'Unafam a largement œuvré au sein du Collectif handicaps qui regroupe cinquante-quatre associations. Le collectif publia un bilan de la loi soulignant à la fois l'ambition portée par cette loi, qualifiée de « grande loi de la République » et des résultats insuffisants. Rappelons que cette loi qui reconnut la qualité de handicap psychique aux personnes porteuses d'une maladie

psychique au long cours, constitua pour l'Unafam une grande victoire pour laquelle elle avait, à l'époque, largement combattu.

Dans son bilan, l'Unafam présenta avec le collectif, vingt priorités pour

améliorer l'effectivité des droits, dont voici les principaux : constitution d'observatoires territoriaux des besoins pour adapter l'offre d'accompagnement, intégration dans les cursus de formation des professionnels de santé d'un module dédié à la prise en charge des personnes ayant un handicap, accès à des études supérieures et lutte contre les licenciements pour inaptitude en renforçant l'accompagnement des personnes. Des parlementaires furent sollicités ; on leur proposa d'interroger le Gouvernement sur la politique publique du handicap et l'effectivité des droits des personnes handicapées par des questions écrites et orales. Vingt-quatre parlementaires reprirent ces éléments et l'Assemblée nationale constitua une commission

**L'Unafam obtint
vingt-cinq fois le label
Grande Cause nationale
pour ses actions.**

d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap, à laquelle l'Unafam fut convoquée.

Parallèlement, le collectif lança une mobilisation citoyenne avec un rassemblement place de la République et en régions, le 10 février au soir, auquel participa l'Unafam (voir p. 28). L'événement fut repris par des radios et télévisions nationales (France 5, France Culture, France Inter, Europe 1) et donna lieu à plus de trente retombées presse. L'Unafam participa également à des rendez-vous avec la ministre déléguée au Handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq, et la conseillère handicap du Premier ministre pour porter ce plaidoyer pour un meilleur accès aux droits.

La pénurie de psychotropes

La pénurie de quétiapine – un antipsychotique de seconde génération notamment prescrit pour les troubles schizophréniques et bipolaires – qui se produisit dans toute la France en début d'année, donna lieu à une lettre ouverte de l'Unafam au ministère de la Santé puis à un communiqué de presse commun avec plusieurs associations et partenaires face à la multiplication de situations de pénurie (jusqu'à quatorze molécules) parfois plusieurs semaines ou plusieurs mois. L'Unafam a participé aux réunions régulières organisées par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament) à la demande du ministre sur le sujet de la pénurie de psychotropes en réclamant le remboursement par l'assurance maladie

des préparations magistrales, non seulement pour les molécules en rupture mais aussi pour celles en tension prolongée, et un plan de sécurisation de l'approvisionnement en psychotropes comparable à ce qui existe pour les antibiotiques ou anticancéreux.

L'essor du programme BREF

Au sein d'une actualité aussi dense, l'Unafam conserva et développa son offre de service aux familles en se mobilisant dans toutes ses délégations régionales pour le développement du programme BREF. Coconstruit par l'Unafam et le Clap (Centre lyonnais de l'aide aux aidants) de l'hôpital Le Vinatier, à Lyon, le programme BREF permet à toute famille d'être reçue dans un service de psychiatrie pour être écoutée, recevoir des informations sur la maladie psychique et rencontrer un bénévole de l'Unafam qui le connecte au réseau d'entraide que représente notre association (voir p. 23). BREF fut labellisé « pépite » par le ministère de la Santé, et bénéficie d'un financement pérenne pour se diffuser, si les ARS décident de l'implanter dans leurs régions respectives. Grâce à l'action conjointe de l'équipe du Vinatier dans les services hospitaliers, et des délégations Unafam sur le terrain, en 2025, sept ARS choisirent de diffuser le programme. Plus que jamais, l'Unafam est à la fois l'aiguillon et le partenaire de confiance de politiques publiques au service du rétablissement des personnes confrontées à la maladie psychique et du soutien de leurs familles.

Le programme BREF permet à toute mille d'**être reçue et écoutée dans les services de psychiatrie.**

AVANT-PROPOS

Fondée en 1963 et reconnue d'utilité publique, l'Unafam est une association qui accompagne les familles et proches de personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle offre un espace d'écoute, de soutien, d'information et de formation pour mieux faire face à ces maladies souvent méconnues et stigmatisées, sources de handicaps invisibles mal compensés par la société.

Soutien des familles par l'accueil et l'information

Au sein de ses délégations départementales, les bénévoles formés par l'Unafam – eux-mêmes concernés par la maladie psychique d'un proche – accompagnent l'entourage des personnes concernées pour rompre l'isolement et retrouver l'élan nécessaire pour avancer. Grâce à leurs actions de proximité, ils favorisent la création de liens et le développement d'un véritable réseau de soutien. Cet accompagnement entre pairs complète l'intervention des professionnels du siège (psychologues, assistants sociaux, avocats, psychiatres...) ainsi que celle des équipes locales en délégation. L'Unafam propose également un accompagnement spécifique aux parents de jeunes confrontés à des troubles psychiques.

présentiel sont proposées dans chaque département, avec, pour objectif, de restaurer le pouvoir d'agir des proches aidants en leur permettant de mieux accompagner leur proche malade vers le rétablissement, et de se préserver.

Des modules *e-learning* complémentaires sont proposés sur notre plateforme www.formaidants.fr

Des modules *e-learning* complémentaires sont proposés sur notre plateforme www.formaidants.fr



Soutien des familles par la formation et l'entraide

L'Unafam déploie depuis 2013, grâce au soutien de la CNSA, un dispositif de formation répondant aux besoins des proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques, qu'ils soient adhérents ou non à l'association. Des sessions thématiques en

À travers ses actions l'Unafam défend avec détermination les droits des personnes concernées par les troubles psychiques et de leur entourage.



Déstigmatisation et défense des droits

L'Unafam s'engage activement dans la défense des intérêts communs des personnes concernées par les troubles psychiques et de leurs proches, en assurant de nombreux mandats de représentation. Elle participe également à des groupes de travail et de réflexion au sein des ministères et des instances gouvernementales, œuvrant ainsi pour la mise en place et l'application des droits fondamentaux des personnes concernées, qu'il s'agisse de leurs droits communs ou de ceux spécifiques à leur situation.



En parallèle, l'Unafam se mobilise pour faire évoluer le regard porté sur les troubles psychiques et leur entourage à travers des actions de sensibilisation, de déstigmatisation et de formation des professionnels et du grand public.

Soutien à la recherche et à l'innovation

Consciente des attentes des familles et des personnes concernées en matière de nouvelles pistes thérapeutiques, elle soutient activement la recherche, notamment en récompensant les travaux de jeunes chercheurs engagés dans l'innovation en santé mentale. Elle s'intéresse également aux évolutions des pratiques de soins et d'accompagnement, afin de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des personnes concernées.

Dans le cadre de ses missions sociales, et notamment pour la défense des droits des usagers ainsi que la lutte contre la stigmatisation, l'Unafam collabore étroitement avec des usagers et des associations de patients, et noue des partenariats avec des associations nationales ou locales œuvrant dans les domaines de la santé mentale, de la psychiatrie et du handicap. À travers ces actions, elle continue à défendre avec détermination les droits des personnes concernées par les troubles psychiques et de leur entourage.

MISSIONS sociales

Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information

La mission principale de l'Unafam est le soutien des familles. Au total, plus de 60 000 personnes ont été aidées directement ou indirectement cette année.

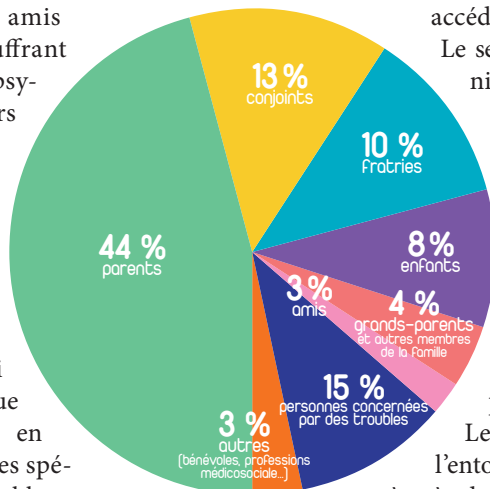
Service Écoute-famille

Écoute-famille est un service gratuit, constitué de psychologues cliniciens formés à la psychopathologie et à l'écoute clinique au téléphone. Leur mission est d'instaurer, lors de l'entretien au téléphone, un espace de confiance dans un cadre protecteur, anonyme et confidentiel. La parole des familles et des amis de personnes souffrant de troubles psychiques peut alors s'y exprimer en toute liberté.

Les psychologues proposent de réfléchir ensemble à la situation, ainsi qu'à la dynamique familiale, tout en renseignant sur les spécificités des troubles psychiques. Enfin, ils accompagnent la recherche de ressources extérieures et proposent de prendre contact avec

la délégation Unafam de leur département pour y rencontrer d'autres familles, et être accompagné, dans la durée, à travers une relation de pair à pair.

QUI SONT LES APPELANTS ?



Cette complémentarité est essentielle, car en proximité, la personne pourra se constituer un réseau d'entraide et accéder aux formations.

Le sentiment d'appartenir à une communauté de personnes partageant les mêmes expériences, apporte un très grand soutien.

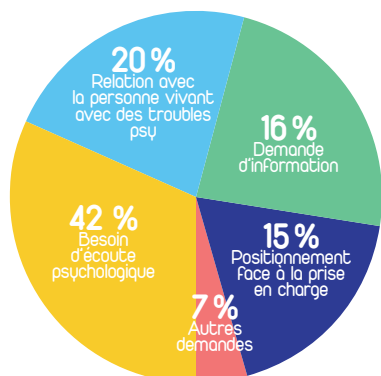
En 2025, 8 786 demandes ont été prises en charge.

Les demandes de l'entourage témoignent,

à près de 42 %, d'un besoin de parler et d'être écouté. La relation avec la personne malade, notamment l'attitude et le positionnement à

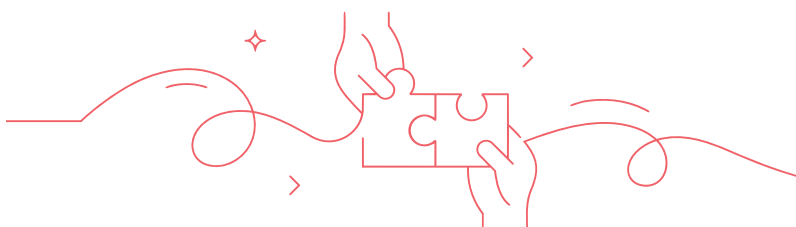
En 2025,
8 786 demandes
ont été prises
en charge.

NATURE DES DEMANDES



adopter en particulier dans les situations de refus de soins, représente 35 % des demandes. 16 % des appelants souhaitent obtenir des informations variées.

Les appels correspondent à des demandes complexes qui prennent place dans un contexte où se mêlent des émotions douloureuses, dont les plus manifestes sont l'inquiétude, l'impuissance, l'incompréhension et l'épuisement. Ainsi, près de la moitié des appels sont motivés par un besoin de libérer la parole et d'être entendu, afin de sortir de l'isolement. Après évaluation de la demande, les psychologues peuvent prolonger l'appel avec des entretiens, qui permettent de poursuivre le travail d'élaboration dans un cadre sécurisant, de soutenir la reprise de confiance en soi, tout en apportant un soulagement face aux états émotionnels traversés. Ils offrent également l'opportunité d'expérimenter une relation positive et contenant avec un professionnel, et d'affiner les pistes de réorientation. En 2025, 151 personnes ont ainsi bénéficié de ces entretiens.



DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Dans les délégations, l'accueil par les pairs

L'Unafam place l'écoute téléphonique et l'accueil en présentiel des familles confrontées à la maladie psychique d'un proche au cœur de ses actions. Présente dans chaque département, l'association met en place des permanences téléphoniques pour répondre aux appels en direct ou en différé. Des accueils sur rendez-vous et des permanences sont également organisés. Lors de ces rencontres personnalisées et confidentielles, les familles sont reçues par des bénévoles pairs-aidants, eux-mêmes confrontés à la maladie psychique d'un proche. Formés à l'écoute et à l'accompagnement, ces bénévoles se retrouvent régulièrement pour des analyses de pratique, animées par des psychologues et organisées par les délégations départementales ou régionales.

En 2025, les bénévoles formés ont assuré des permanences ou des rencontres sur rendez-vous dans les 99 délégations départementales et les 330 points d'accueil. Près de 6 000 premiers entretiens individualisés ont été réalisés, plus de 25 000 appels de familles ont été reçus par les bénévoles via les permanences téléphoniques, et plus de 9 000 e-mails ont été traités. Des outils spécifiques ont été développés pour accompagner les parents de jeune vivant avec un trouble psychique. En 2025, 879 familles ont bénéficié de cet accompagnement, témoignant de l'engagement de l'Unafam en faveur de la prévention et du repérage précoce, afin de garantir aux jeunes des soins adaptés.

Service social

Le service social est assuré par deux assistantes sociales spécialisées sur les législations sociale, juridique et fiscale, liées aux situations de handicap et plus particulièrement dans le champ de la psychiatrie.

Elles sont au service des familles qui les sollicitent sur des sujets qui impliquent leur proche malade et/ou handicapé psychique à chaque étape de sa vie, en fonction de l'avancée en âge et de l'évolution de ses besoins.

En 2025,
5 976 interventions
ont été traitées.

Elles les renseignent notamment sur les prestations sociales, l'accès aux soins, le logement, la fiscalité et certaines questions juridiques. Elles les informent aussi sur les dispositifs existants pour accompagner un proche en situation de handicap ou sortant d'une hospitalisation, ainsi que les mécanismes qui les régissent.

Les familles peuvent donc interroger une interlocutrice professionnelle

unique sur une large gamme de sujets pour que la situation de la personne concernée soit prise en compte dans sa globalité et que des actions adaptées et individualisées soient mises en place.

Nos assistantes sociales s'inscrivent dans une démarche pluriprofessionnelle ; elles ne se substituent pas aux professionnels déjà présents autour de la personne (équipes des centres médicopsychologiques, mandataires à la protection juridique...). Elles interviennent en complément des dispositifs existants.

En 2025, elles ont réalisé 5 976 interventions et 56 % des appels provenaient d'aidants ayant déjà fait appel au service social de l'Unafam.

Afin d'aider nos adhérents à mieux connaître leurs droits, le service social assure une veille sur la législation relative au handicap. En contribuant à la revue *Un Autre Regard*, il éclaire les familles sur les droits et les dispositifs qu'elles peuvent mobiliser.

PRINCIPALES DEMANDES À L'ORIGINE DE L'APPEL

50 %
Démarches
socioadministratives
ressources et prestations sociales, constitution de dossiers, rétablissement des droits, fiscalité...

30 %
Habitat et
hospitalisations
formes d'habitats, procédures de logement ou d'expulsion, procédures de soins sans consentement, hospitalisation...

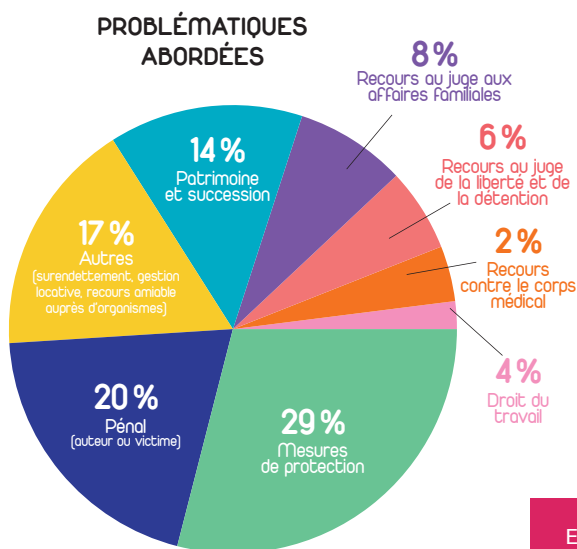
13 %
Informations
juridiques
droits du handicap, du travail, de la santé publique et des patients, mesures et procédures de protection des majeurs, aide juridictionnelle...

6 %
Emploi
dispositifs d'accompagnement, insertion professionnelle, milieu ordinaire, milieu protégé

Service juridique

Les permanences juridiques sont assurées par deux avocats, deux demi-journées par semaine. 335 consultations ont eu lieu en 2025. Le service juridique vient compléter les actions menées dans les délégations par des référents bénévoles formés. Malgré une majorité de demandes

portant sur les mesures de protection et le droit pénal, une grande diversité de besoins d'accompagnement juridique est exprimée au cours des consultations (gestion locative, patrimoine, succession, recours aux juges...). Les avocates établissent également une fiche juridique pour chaque numéro de la revue *Un Autre Regard*.



1 %
Activités
de loisir ou
culturelles

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Les groupes de parole

Proposés par l'Unafam, les groupes de parole sont accessibles aux familles lorsque les bénévoles chargés de l'accueil estiment que la personne peut partager son expérience et écouter celle des autres. Ces rencontres permettent à l'entourage d'exprimer son désarroi face à la maladie, tout en étant écouté sans jugement, dans un climat de respect, de confidentialité et de confiance mutuelle. Elles favorisent la sortie de l'isolement en offrant la possibilité de partager son expérience avec des pairs. L'animation est souvent assurée par un psychologue clinicien, chargé de réguler la parole et d'encourager la dynamique du groupe.

En parallèle, un coordinateur bénévole s'occupe de l'organisation des groupes et y participe activement ; ce pair référent fait le lien avec le bureau de la délégation. Chaque groupe est constitué d'environ dix participants, et se réunit généralement une fois par mois, pour une durée d'une à deux heures. Ces groupes s'adressent particulièrement aux aidants en début de parcours, souvent sous le choc du diagnostic et/ou des symptômes de la pathologie, et qui prennent peu à peu conscience de la nécessité d'être soutenus.

En 2025, 511 groupes ont été organisés, réunissant près de 8 499 participants.

Consultation psychiatre

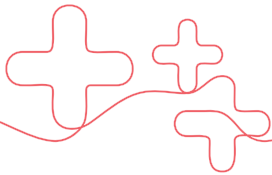
La consultation psychiatrique de l'Unafam est assurée par deux médecins psychiatres proposant des consultations d'une heure, par téléphone ou en présentiel, à la famille et à l'entourage de personnes vivant avec un trouble psychique. Elle a été mise en place dès la création de l'association.

Aujourd'hui encore, et malgré les recommandations actuelles, de nombreux psychiatres et équipes de soins restent réticents à impliquer les proches de patient dans les soins, à communiquer avec eux et à leur transmettre des informations sur la maladie, le traitement, la manière d'aider leur proche. Pour cette raison, le rôle de l'Unafam,

et notamment du psychiatre, est essentiel. Il permet aux familles de bénéficier d'un espace de parole au sein duquel elles peuvent poser des questions sur la maladie, demander des informations, comprendre, et surtout être entendues et soutenues.

Les questionnements restent variés, mais concernent néanmoins très régulièrement l'accès aux soins pour des patients dans le déni de leur trouble et dans l'opposition aux soins.

Ces situations sont en effet particulièrement complexes et les difficultés sont renforcées par la conjoncture actuelle avec, notamment, une offre de soins



Consultation parentalité

Mise en place en 2023, cette consultation, assurée par une psychologue clinicienne, s'adresse aux parents concernés par une difficulté de santé mentale, mais aussi à leurs conjoints ou ex-conjoints, ainsi qu'aux grands-parents ou autres membres de la famille qui exercent l'autorité parentale. Il s'agit d'un espace de réflexion centré sur les questions éducatives. Les consultations ont lieu sur rendez-vous, deux après-midis par semaine.

En 2025, 50 parents ont été accueillis en consultation, pour évoquer la situation de 80 enfants.

Ce dispositif innovant se développe sans modèle préexistant, laissant place à une approche flexible, où les personnes concernées peuvent s'approprier l'espace selon leurs besoins. Les orientations vers cette consultation sont faites par le service Écoute-famille, les délégations, ainsi que *via* le site internet de l'Unafam.

Une proportion significative de parents a accepté des entretiens en couple parental, même en cas de séparation. Les ex-conjoints qui partagent toujours l'autorité parentale avec un parent malade ne trouvent souvent pas de

En 2025
**50 parents ont
été accueillis en
consultation**, pour
évoquer la situation
de **80 enfants**

insuffisante et extrêmement inégale selon les territoires.

Les familles et l'entourage peuvent prendre rendez-vous à n'importe quel moment du processus de soins : avant même qu'il ait pu être mis en place, au début de la prise en charge, à des moments de changement de soins ou de confrontation à des événements de vie qui viennent en perturber le déroulement, et même après plusieurs années de prise en charge.

Rappelons que les familles viennent à l'Unafam sans le proche concerné par la maladie. Aucun soin ni aucun médicament ne sont dispensés.

**Contact et prise
de rendez-vous :
accompagnement-
parental@unafam.org**



relais dans les structures de soins pour aborder les conséquences des troubles sur leur enfant. Nombre d'entre eux ont ainsi utilisé cette consultation comme un espace de dialogue avec leur ex-conjoint, en présence d'un tiers, pour discuter des questions éducatives.

Cette consultation s'inscrit pleinement dans la suite du guide prévention et soins GPS parentalité, élaboré par l'Unafam, en partenariat avec Psycom et Prism.

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Les autres services de proximité offerts aux personnes concernées et à leur famille

Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2028, l'Unafam s'emploie à renforcer les coopérations avec les associations d'usagers et les usagers eux-mêmes.

Dans les territoires, les délégations sont en lien avec les groupes d'entraide mutuelle (GEM) et parrainent 228 établissements. Elles mènent des actions communes de destigmatisation, en particulier pendant les Semaines d'information de la santé mentale (SISM). L'Unafam, présente au conseil d'administration du Collectif national interGem (CNIGEM), apporte son soutien aux actions nationales qu'il conduit.

Des délégations ont ouvert certaines de leurs actions aux personnes ayant eu un parcours en psychiatrie. Elles organisent des activités qui rapprochent familles, patients et soignants, telles que les psytrialogues, des soirées d'information (familles, patients, professionnels...) ou bien des rencontres conviviales familles - patients. De plus, certaines se sont impliquées dans la création de groupes de parole patients, en cherchant avec eux des financements et en leur assurant un soutien logistique bienveillant.



GEM l'Étoile du Sud dans les Yvelines, parrainé par l'Unafam

focus

Une information au plus près de nos adhérents pour toutes les familles concernées.

RESSOURCES 2025 : PUBLICATIONS ET INITIATIVES POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET CHANGER LES REGARDS

- **Troubles psychiques et emploi, et si on en parlait ?** Livret réalisé en partenariat avec l'Agefiph pour aider les personnes qui, dans leur environnement de travail, s'interrogent sur la façon d'établir une relation constructive avec un ou une collègue présentant des symptômes de troubles psychiques.
- **Santé mentale des jeunes - Petit guide pour les parents**, livret à destination des parents et remis par une personne de l'établissement scolaire pour participer à la détection précoce en milieu scolaire des troubles psychiques émergents.
- **Rouge**, un roman de Clémentine Beauvais pour aborder le sujet des phobies sociales dont les droits d'auteur sont reversés à l'Unafam.
- **Les mots de la folie**, un flipbook proposé par Arts convergences.

REVUE UN AUTRE REGARD

4 numéros en 2025, 4 dossiers :

- « Génétique et psychiatrie » ;
- « Comment nous nous sommes rétablis » ;
- « Tous stigmatisés ? » ;
- « Être psychiatre ».

Retrouvez toutes nos publications sur le site unafam.org (rubrique S'informer/La médiathèque)



Les publications

L'Unafam s'engage à être proche des familles, à leur écouter, et à répondre à leur besoin d'information sur la maladie et le handicap de leur proche. Elle aide également à comprendre l'organisation des soins psychiatriques, les droits des personnes handicapées, et à trouver des solutions adaptées, aussi bien pour les proches que pour les malades. Afin de soutenir les familles, l'Unafam diffuse de nombreuses publications destinées à fournir des repères et des outils pratiques. Ces ressources visent à améliorer le parcours de soins des personnes malades et à faciliter la vie des proches à différentes étapes de ce parcours de soins. L'Unafam publie également une revue, *Un Autre Regard*, qui propose un dossier thématique consacré à la santé mentale et à la psychiatrie. Cette revue fait le point sur l'actualité scientifique, médicale, sociale et juridique, tout en contribuant au renforcement du réseau de solidarité créé par l'association. Elle est envoyée chaque trimestre à tous les adhérents, avec la possibilité de s'abonner sans être membre de l'association.

Le site unafam.org

Le site internet de l'Unafam propose une multitude d'informations sur l'actualité en santé mentale, sur les plaidoyers et combats de l'Unafam, et aide à mieux comprendre la maladie d'un proche. Il présente aussi les formations et les événements proposés par l'association. En 2025, le site de l'Unafam a enregistré 590 000 visites, témoignant de son rôle essentiel comme source d'information et de soutien. Chaque délégation dispose de sa propre page

pour informer sur les activités et ressources qu'elle propose, reflétant ainsi le dynamisme et l'engagement des bénévoles pour accompagner les familles dans toute la France.

Les newsletters

10 numéros de *La Lettre de la présidente* ont été envoyés par e-mail à plus de 18 000 destinataires. Chaque mois, Emmanuelle Rémond informe les

adhérents des actions de plaidoyer en cours et à venir au niveau national.

La lettre est enrichie d'une ou plusieurs actualités ou ressources à destination des familles, qui y retrouvent également les prochaines dates de formation en délégation. Bien des délégations départementales et régionales publient un bulletin d'information ou une newsletter.

Bilan de la Grande Cause nationale santé mentale 2025

En 2024, l'Unafam s'était réjouie de l'annonce par le Premier ministre, Michel Barnier de sa mise en œuvre annoncée en 2025 autour de quatre axes : la lutte contre la stigmatisation, le développement de la prévention et du repérage précoce, l'amélioration de l'accès aux soins, et l'accompagnement des personnes fragilisées par la maladie.

Trois Premiers ministres se sont succédé depuis cette annonce, malheureusement. Mais tous trois ont confirmé cette année Grande Cause, heureusement. Qu'a-t-on vu durant cette année ? Un

nom pour cette campagne : « Parlons santé mentale ! », assorti d'un logo. Des spots télévisés, des campagnes numériques, de l'affichage... qui portaient tous le même logo et disaient : « La santé, c'est aussi la santé mentale », « Oser ouvrir le dialogue, ça peut tout changer. » Une grande émission sur France Télévision : « Mieux dans ma tête, parlons

santé mentale ». Bref, une opération de communication gouvernementale pour sensibiliser la société à un sujet qui la concerne, comme toute Grande Cause Nationale. Souvenons-nous de la Grande Cause 2024 et de la campagne, à l'occasion des Jeux olympiques : « Bouge 30 minutes chaque jour ! »

Sur le sujet de la santé mentale, en 2025 la parole a été libérée et nous saluons

cette étape. Nous en avons tous besoin et avons d'ailleurs beaucoup contribué à cette libération par notre action.

Mais notre déception reste grande : nous attendions ces mesures annoncées pour améliorer la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement des personnes. Nous attendons toujours. En fin d'année, le nouveau Gouvernement a décidé de prolonger la Grande Cause santé mentale en 2026, en l'orientant notamment sur la santé mentale des jeunes. Nous attendons de voir, activement, en nous mobilisant, comme toujours.





Soutien des familles par la formation et l'entraide

L'Unafam continue de déployer et de diversifier ses activités de formation dans toute la France afin de répondre aux besoins des proches-aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques, en les accompagnant dans la durée. Cette offre de services à destination de l'entourage est un point important de la vision que nous portons pour aider les aidants. Le soutien de plusieurs financeurs rend possible ce développement, notamment celui de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

370 sessions de formation ont été réalisées en 2025. Ces actions ont bénéficié à 10 300 proches-aidants et bénévoles de l'Unafam.

L'Unafam dispense des sessions de formation à destination :

- des proches-aidants : pour soutenir et accompagner l'entourage familial ;
- des bénévoles : pour les accompagner dans leur mission de pair-aidant familles ;
- des formateurs ;
- des professionnels : pour un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.



Form'aid@nts est la plateforme de formation en ligne de l'Unafam. Accessible à tous gratuitement, elle complète le dispositif de formation en présentiel.

Formation des proches-aidants : pour soutenir et accompagner l'entourage familial

Ce dispositif de formation a pour objectif de proposer la pair éducation

En 2025, plus de
9 700 proches-aidants
ont participé à une
formation Unafam.

aux aidants, le plus précocement possible, et de répondre à leurs besoins à chaque étape de leur parcours pour leur permettre de mieux

accompagner leur proche malade dans son chemin vers le rétablissement et l'autonomie, tout en se préservant.

Nos formations sont ouvertes gratuitement à tous les proches de personne vivant avec des troubles psychiques.

NOS FORMATIONS À DESTINATION DES PROCHES-AIDANTS

- Journée d'information sur les troubles psychiques
- Formation « Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires »
- Formation « Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie »
- Journée d'information sur la dépression sévère et résistante
- Formation « Mieux accompagner un proche souffrant de troubles anxieux »
- Journée d'information « Difficultés psychologiques de l'enfant et de l'adolescent »
- Formation « Comment stimuler la motivation chez un proche vivant avec des troubles psychiques »
- Atelier d'entraide PROSPECT
- Journée Après PROSPECT

NOS MODULES E-LEARNING

- Les troubles psychiques, des clés pour comprendre
- Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires
- Les schizophrénies
- Mieux accompagner un proche souffrant de troubles anxieux
- Dépression sévère, dépression résistante
- Comment stimuler la motivation d'un proche vivant avec des troubles psychiques ?

NOS WEBINAIRES

Deux webinaires thématiques ont été proposés en 2025 aux parents de jeune en difficulté. Ils ont rassemblé plus de 1 000 participants :

- « Fragilité psychique d'une jeune et troubles borderlines »
- « Fragilité psychique d'un jeune et risque suicidaire ».



DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Organisées par les délégations départementales et régionales de l'Unafam, les formations à destination des aidants sont déployées dans toute la France. Elles ont la particularité d'être coanimées par des bénévoles formés, concernés par la maladie et/ou le handicap psychiques d'un proche et par des professionnels de santé des territoires.

Formation des bénévoles pour un développement de la pair-aidance famille

Le transfert des connaissances et la montée en compétences des bénévoles font partie des priorités de l'association pour bien accueillir, informer, orienter et former les familles confrontées aux troubles psychiques d'un proche.

Le contenu de nos formations est centré sur ces missions dont l'objectif premier est un meilleur accompagnement des aidants. Ces actions, organisées au niveau national et dans les régions, ont représenté 65 jours de formation. Elles sont animées par des bénévoles expérimentés et formés, appuyés par des professionnels.

En 2025, plus de **600 bénévoles** ont été formés.

Formation des formateurs

La formation des formateurs est un dispositif essentiel à l'Unafam, permettant aux futurs formateurs de s'imprégner des valeurs de transmission de l'association. C'est un préalable pour s'investir durablement au sein de l'association. Des formations continues sont également organisées chaque année pour permettre aux formateurs de réactualiser leurs connaissances et maintenir leur niveau de compétence. Des sessions thématiques sont proposées en présentiel ainsi qu'un module *e-learning* complémentaire : « Être formateur à l'Unafam ». 170 formateurs bénévoles et professionnels ont bénéficié de ces formations en 2025.

NOS FORMATIONS À DESTINATION DES BÉNÉVOLES

- Formation initiale des pairs-aidants familles
- Formation Accueil des familles
- Formation des référents MDPH (maison départementale des personnes handicapées)
- Formation « PCH mode d'emploi »
- Formation des RU en Commission départementale de soins psychiatriques (CDSP)
- Formation des délégués et de leurs adjoints
- Formation des référents emploi
- Formation Référents Parcours pénal (RPP)

NOS FORMATIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

- Premiers Secours en Santé Mentale standard
- Premiers Secours en Santé Mentale module jeunes (à destination des adultes accompagnant des jeunes de 11 à 18 ans).
- Accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap psychique
- Accès et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique
- Accompagnement des personnes en situation de handicap psychique
- Accueil des personnes en situation de handicap psychique
- Troubles psychiques et précarité
- Maintien dans le logement des personnes en situation de handicap psychique

Focus sur le programme BREF

Le programme de psychoéducation BREF a été créé en collaboration avec l'Unafam par le Clap (Centre lyonnais des aidants en psychiatrie) dirigé par le Dr Romain Rey. Il a été désigné « projet pépite » par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en 2023. Cette reconnaissance a ouvert la voie à un financement spécifique et pérenne octroyé aux agences régionales de santé (ARS) pour permettre une diffusion territoriale plus rapide et une meilleure accessibilité pour les proches-aidants.

Ainsi, en 2025, 5 centres de formation régionaux BREF ont été créés en

Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Normandie. Le déploiement va se poursuivre en 2026 dans les autres régions ainsi qu'à La Réunion et en Martinique.

Grâce à sa structuration nationale, régionale et départementale, l'Unafam est partenaire de ce programme de bout en bout aux côtés des équipes soignantes.

Plus de 1 000 séances BREF ont été coanimées par des bénévoles Unafam en 2025.



La formation continue des professionnels pour un meilleur accompagnement des familles et de leurs proches

114 sessions réalisées, soit 227 jours de formation. 1 300 professionnels formés. 98 % des stagiaires globalement satisfaits ou très satisfaits.

Fort de son expertise en matière de connaissance des troubles et du handicap psychiques, l'Unafam propose des formations continues aux professionnels afin qu'ils puissent mieux prendre en compte les spécificités des personnes vivant avec des troubles psychiques et adopter un comportement adapté dans leur pratique d'aide et d'accompagnement.



Ces formations sont dispensées sur deux ou trois jours.

Elles sont animées par un tandem d'intervenants spécialistes du handicap psychique : psychologues, infirmiers de secteur psychiatrique... et bénévoles de l'association concernés par la maladie psychique d'un proche.

Une approche complémentaire de la maladie et du handicap qui fait la force, la singularité et le supplément d'âme des formations de l'Unafam.

Parmi celles-ci, les formations aux premiers secours en santé mentale, PSSM standard et PSSM module jeunes, représentent 57 % des actions de formation continue réalisées en 2025.

Déstigmatisation et défense des intérêts communs



11^e édition de Psycyclette

Du 20 au 27 juin 2025, une centaine de psycyclistes ont pédalé plus de 1 400 kilomètres sur les routes du nord-ouest de la France. Personnes vivant avec des troubles psychiques, proches ou soignants... Ils étaient tous réunis pour faire bouger les lignes sur la santé mentale. Cette aventure humaine et sportive hors du commun a pour ambition de sensibiliser, d'informer et de combattre la stigmatisation des troubles psychiques à travers des rencontres authentiques qui changent les regards des habitants de chaque ville traversée (21 en 2025).

En cette année de Grande Cause nationale santé mentale, Psycyclette est un manifeste vivant : la maladie psychique n'empêche ni le courage, ni la joie, ni la solidarité et surtout, elle n'interdit pas l'exploit sportif !

focus

UNE CAMPAGNE TÉLÉVISÉE POUR CHANGER LE REGARD SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

Lancée le 10 octobre 2025 à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, la campagne télévisée de l'Unafam a été diffusée tout au long du mois d'octobre sur les chaînes nationales et les réseaux sociaux. À travers un spot de vingt secondes, cette campagne vise à déconstruire les idées reçues sur les troubles psychiques et à promouvoir une vision plus juste et plus inclusive des personnes concernées. Elle a été labellisée Grande Cause nationale santé mentale 2025. En mettant en scène une personne directement concernée, engagée dans sa vie professionnelle et associative, la campagne donne à voir une réalité éloignée des clichés d'isolement et d'exclusion associés à la maladie psychique. Elle valorise une approche du rétablissement centrée sur la qualité de vie, le lien social et la capacité de chacun à construire un quotidien satisfaisant, riche de relations, d'activités et d'engagements. Cette campagne s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'Unafam en faveur de la dignité et de l'inclusion des personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle traduit une volonté de faire évoluer durablement les représentations et de promouvoir une société plus inclusive.



Visualisez le spot

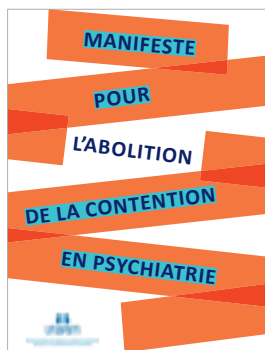
Abolition de la contention : le manifeste de l'Unafam

Alors que la santé mentale a été déclarée Grande Cause nationale en 2025, et renouvelée en 2026, l'Unafam a intensifié son engagement pour que cette reconnaissance ne reste pas lettre morte. Deux temps forts : une note de position sur les soins et un *Manifeste pour l'abolition de la contention en psychiatrie*.

Améliorer l'organisation des soins en psychiatrie

Fort de son expertise reconnue et de ses quelque mille mandats de représentation des usagers dans les établissements sanitaires psychiatriques, l'Unafam s'est mobilisée pour publier sa note de position en santé mentale et psychiatrie.

Elle avance quarante-huit propositions concrètes articulées en trois parties : agir précocement, avec des soins de qualité orientés rétablissement et basés sur des données scientifiques probantes, dans le respect des droits et de la dignité des patients. Elle appelle à sortir de l'hospitalocentrisme pour construire une psychiatrie dans la cité.



Une exigence éthique : l'abolition de la contention

L'abolition de la contention en psychiatrie est l'une de ces propositions pour lesquelles l'Unafam se mobilise, car la contention est une atteinte majeure à la dignité des personnes et son abolition est un puissant vecteur de transformation des pratiques de soins : des équipes soudées, formées aux techniques de désescalade de crise, des

espaces d'apaisement, en vue d'une meilleure alliance thérapeutique. Ses représentants d'usagers se mobilisent pour faire connaître ces alternatives, les services où elles sont mises en œuvre, et favoriser la mise en relation des équipes.

Un combat phare de l'Unafam

Le 11 juin 2025, alors que le ministre de la Santé du gouvernement Bayrou, Yannick Neuder, annonçait un train de mesures à l'occasion de l'année

Grande Cause nationale santé mentale et publiait un bilan de la feuille de route Santé mentale et psychiatrie, lancée en juin 2018, l'Unafam lançait sa campagne de communication avec la publication exclusive du manifeste dans le quotidien La Croix (audience de 500 000 personnes), reprise par une dépêche de l'AFP qui a permis des reprises dans des médias clés nationaux, régionaux et spécialisés comme BFMTV, Le Figaro et Egora. Nos publications sur LinkedIn, Facebook, Instagram et X ont été vues plus de 60 000 fois. 60 % des personnes étaient non abonnées, faisant ainsi connaître notre combat au plus grand nombre.

À la suite de cette campagne, plusieurs rendez-vous ont été pris avec les conseillers du Premier ministre et de l'Élysée, et le manifeste remis aux députés et sénateurs lors d'auditions parlementaires.

L'Unafam dans les médias

L'Unafam se bat quotidiennement pour rendre visible la cause des maladies et du handicap psychiques dans les médias. Sa parole est de plus en plus demandée par les médias, qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux. Un certain nombre de communiqués de presse sont aussi portés avec les associations nationales d'usagers, avec nos partenaires acteurs de la psychiatrie ou avec les associations du handicap.

L'Unafam a fait l'objet de plus de **2 200 retombées** médiatiques.

L'Unafam sur les réseaux

L'Unafam a élargi sa communauté sur les réseaux sociaux qui compte 60 164 personnes tous réseaux confondus ; une progression de 14 % cette année.

31 196 abonnés



15 262 personnes
like sur la page Unafam



7 706 abonnés



6 000 followers
sur instagram



Défense des droits des usagers et de leur famille. Représentations

L'Unafam agit pour l'amélioration du parcours de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et celui de leur entourage. Elle produit des notes de position dans différents domaines ayant trait aux droits des personnes conformément à la Convention internationale des personnes handicapées.

Différents thèmes retiennent notre attention :

- l'aide à l'entourage ;
- l'accès à des soins de qualité et à des soins de réhabilitation psychosociale

dans une démarche résolument tournée vers le rétablissement ;

- l'effectivité des droits pour accéder à une pleine citoyenneté : ressources pour une existence digne, compensations permettant de se maintenir ou d'accéder à un emploi lorsque c'est possible, d'accéder aux activités sociales, à l'éducation et à la formation, une aide humaine en soutien à l'autonomie ainsi qu'à la parentalité, et des accompagnements adaptés permettant in fine de choisir son domicile.

- une protection juridique si nécessaire et une aide aux familles dont un proche est engagé dans un parcours pénal.

Notre association s'efforce d'être force de proposition pour répondre aux attentes des personnes vivant avec des troubles psychiques et aux familles qui les accompagnent.

Elle participe à des travaux mis en place par les ministères et les institutions.

Elle est auditionnée, interpelle les organes de contrôle et de défense, assure des mandats de représentation dans des instances nationales, régionales et locales, développe des alliances et participe à des actions collectives. Elle prend aussi la parole lors de colloques et de conférences.

Dialogue avec les institutions politiques et ministérielles

En 2025, l'Unafam a été conviée à de nombreuses auditions parlementaires, colloques et congrès.

À chaque fois, elle a porté son plaidoyer pour une meilleure prise en charge de la santé mentale et somatique des personnes vivant avec un trouble psychique et une meilleure intégration dans la cité. Après chaque audition, elle a adressé ses réponses écrites aux questionnaires qui lui avaient été adressés par chaque rapporteur.

Parlement

- **Auditions à l'Assemblée nationale**
 - 13 février : mission d'évaluation de la loi handicap.
 - 28 février : mission d'information population carcérale et psychiatrie.
 - 7 avril : mission d'information sur la santé mentale des mineurs – délégation aux droits des enfants.
 - 24 septembre : commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap.
- **Auditions au Sénat**
 - 6 mars : mission d'information relative à l'état des lieux de la santé mentale depuis la crise sanitaire.
 - 31 mars : mission d'information relative aux politiques de prévention.
 - 2 décembre : audition sur la proposition de loi « Intégrer les centres experts en santé mentale dans le code de la santé publique ».

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Dans les départements, les adhérents et bénévoles participent à des forums et organisent des actions de proximité qui contribuent à briser les tabous. La 36^e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) s'est déroulée du 6 au 19 octobre 2025 avec pour thème « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». À cette occasion, les bénévoles des délégations Unafam ont organisé 400 actions de

sensibilisation à destination du grand public désireux d'être mieux informé sur les maladies psychiques et les modalités d'accompagnement.

À l'occasion des SISM, les délégations ont organisé 400 actions de sensibilisation.

La sensibilisation des professionnels

Les délégations organisent régulièrement des actions de sensibilisation aux troubles psychiques auprès des professionnels [IFSI (Institut de formation en soins infirmiers), services municipaux, forces de l'ordre, avocats, transports publics, mandataires de justice, personnels de l'administration pénitentiaire : surveillants et conseillers d'insertion et de probation...] pour lutter contre les idées reçues, faire mieux comprendre le parcours des familles, participer à la déstigmatisation des maladies et du handicap psychique.

Rencontres ministérielles

- **Cabinet du Premier ministre**
 - 30 janvier : rendez-vous avec le cabinet du Premier ministre, conseillère handicap.
- **Ministère de la Santé**
 - 4 mars : invitation par la ministre Catherine Vautrin à une table ronde sur la santé mentale.
 - 12 mai : délégation santé mentale et psychiatrie.
 - 15 mai : entretien avec Dinh-Phong Ngyen, conseiller santé publique, prévention et numérique du ministre de la Santé.

- 11 juin : comité stratégique santé mentale et psychiatrie.
- 10 juillet : délégation Unafam auprès du ministre de la Santé, Yannick Neuder, présentation du Manifeste pour l'abolition de la contention psychiatrie et de la note de position de l'Unafam sur les soins.
- 25 novembre : audition ministérielle sur le repérage, la prévention et l'intervention précoce en santé mentale.
- **Ministère du Handicap**
 - 29 avril : comité de pilotage de la transformation de l'offre médicosociale.



Mobilisations

L'Unafam s'est fortement mobilisée autour de trois événements : pour les vingt ans de la loi sur le handicap, à propos de la pénurie de médicaments psychotropes, et tout au long de l'année en organisant des sensibilisations à la santé mentale dans le cadre de la Grande Cause nationale santé mentale.

• Pénurie de médicaments psychotropes

5 février : lettre ouverte à Yannick Neuder, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, à propos de la pénurie de psychotropes, puis participation régulière aux réunions instituées par l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM), à la demande du ministre, sur les tensions d'approvisionnement en psychotropes.

• Vingt ans de la loi handicap

10 février : vingt ans de la loi handicap, manifestation place de la République, à Paris, avec le Collectif handicaps, prise de parole de l'Unafam avec la Maison perchée et le groupe d'entraide mutuelle (GEM) Jeunes, pour réclamer l'accès aux droits des personnes ayant un handicap psychosocial : qualité des soins, logement, emploi.

• Grande Cause nationale santé mentale

12 mai - 20 novembre : vingt-trois événements organisés par l'Unafam labellisés Grande Cause nationale (dix-huit dans les délégations départementales Unafam et cinq au niveau national).

Mandats de représentation

Les bénévoles de l'Unafam assurent des mandats de représentation dans des instances nationales où elle promeut l'amélioration du parcours de soins et de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques.

- Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) : participation à la réunion des parties prenantes – tensions d'approvisionnement en psychotropes.
- Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) : membre du conseil d'administration.
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : membre du conseil d'administration.
- Comité stratégique santé mentale et psychiatrie (CSSMP) : dans ce cadre, elle participe à de nombreux groupes de travail organisés par la Direction Générale de la Santé (déstigmatisation, personnes âgées, droits, territorialité, recherche...)
- Commission nationale de psychiatrie.
- Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et dans ses commissions : santé, accompagnement des personnes, compensation, emploi, éducation et culture.
- Haute Autorité de santé (HAS) : membre de la commission santé mentale et psychiatrie pour les travaux concernant la santé mentale et la psychiatrie, et de la commission évaluation, qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Centre collaborateur de l'OMS (CCOMS) : membre du conseil d'organisation stratégique.
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : membre du conseil d'administration.
- Programme « Un chez-soi d'abord », ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement
- Stratégie nationale de santé des personnes placées sous main de justice : comités de suivi de la SNSPPSMJ.



Collaborations associatives

L'Unafam siège dans de nombreuses associations et collectifs.

- Collectif Handicaps (cinquante-quatre associations) : membre du comité exécutif (Comex).
- Fédération pour la recherche sur le cerveau (FRC) : membre du conseil d'administration.
- Fédération nationale des groupes d'entraide mutuelle (FNIGEM).
- Fondation santé des étudiants de France (FSEF).
- France assos santé.

- Premiers secours en santé mentale France (PSSM France) : membre du bureau et du conseil scientifique.

- Union nationale des associations de familles (Unaf).
- Uniopss : membre de différentes commissions (santé, santé mentale, prévention hébergement et logement).

Au niveau européen, l'Unafam siège au conseil d'administration d'Eufami (Fédération des associations de familles de personnes malades psychiques d'Europe), ainsi qu'au bureau du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).



Interventions dans les colloques et conférences

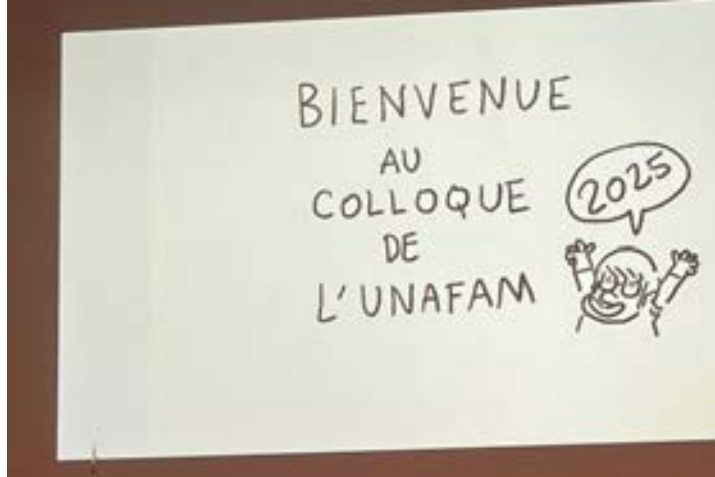
Tout au long de l'année, l'Unafam est intervenue dans des colloques et conférences, que ce soit au niveau municipal, local ou régional. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des interventions qui ont eu lieu au niveau national. Ces colloques, conférences ou tables rondes ont été organisés par des parlementaires, des médecins, des psychologues ou par le ministère de la Santé. Ils témoignent de la mobilisation de la société civile et des experts autour de la santé mentale.

- 11 février : invitation à l'OCIRP pour les vingt ans de la loi handicap.
- 11 mars : 4^e rencontres sur la santé mentale M&M, trois-cents personnes, intervention à la table ronde sur la santé mentale des jeunes.
- 15 avril : invitation par madame Catherine Vautrin à l'avant-première du documentaire événement Santé mentale, briser le tabou.
- 29 avril : table ronde des rencontres Magellan Partners sur l'emploi et l'innovation à Paris.
- 30 avril : journée internationale des Pathologies émergentes du jeune adulte et de l'adolescent, organisée par l'Institut de psychiatrie, au ministère de la Santé.
- 16 mai : table ronde au ministère de la Santé, pour les quarante ans du titre de psychologue.
- 11 juin : assises de l'innovation en santé mentale et psychiatrie.

- 11 juin : colloque Santé mentale France, chargé de l'organisation et de l'animation d'un symposium « Pourquoi le rétablissement de la personne souffrant de troubles psychiques passe aussi par celui de ses proches (et réciproquement) ? »
- 9-10 octobre : 10^{es} journées nationales de l'AJPPA, table ronde d'ouverture sur l'abolition de l'isolement-contention au ministère de la Santé.
- 6 novembre : congrès de la Société française de santé publique (SFSP) santé mentale, CCOMS, participation à la deuxième session plénière.
- 17 novembre : colloque « Quelle enfance en France aujourd'hui ? », organisé par le Conseil de l'enfance.

2 500 mandats de représentation dans des instances locales, départementales ou régionales, sont assurés par des bénévoles de l'Unafam. Ils assurent une représentation renouvelée et plus étendue dans les différentes instances créées par les lois sur la démocratie sanitaire, et en particulier la loi de santé 2016. Les délégations sont très sollicitées localement pour ces mandats de représentation. Ces représentations s'exercent à tous les niveaux. Les bénévoles de l'Unafam apportent une dimension essentielle : ils font valoir les spécificités de la maladie et du handicap psychiques et leurs expériences d'aidants. Elles exigent de la formation afin de porter une parole qui puisse être entendue dans des instances réunissant essentiellement des professionnels.

- **Local** : CLS (contrats locaux de santé), CLSM (conseils locaux de santé mentale), CDU (commissions des usagers), CS (conseils de surveillance) et CA (conseils d'administration).
- **Départemental** : CTS (conseil territorial de santé), CSSM (commission spécialisée en santé mentale), CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), CDAPH et Comex des MDPH (maisons départementales pour les personnes handicapées) ou des MDA (maisons départementales de l'autonomie), CDSP (commission départementale des soins psychiatriques), sans oublier la déclinaison des projets territoriaux de santé mentale (PTSM).
- **Régional** : ARS (Agence régionale de santé), CRSA (conférence régionale de la santé et de l'autonomie), France Assos Santé, les CRAR-psy (comité régional allocation des ressources).



Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

Consciente du lien indissociable entre recherche et qualité des soins, l'Unafam soutient activement la recherche. Elle attribue des prix à de jeunes chercheurs engagés dans des programmes de niveau international et organise un colloque annuel. Ses adhérents, confrontés à la maladie psychique d'un proche, savent combien ces avancées sont essentielles.

Le colloque Unafam 2025

En 2025, année dédiée à la Grande Cause nationale santé mentale, l'Unafam a consacré son colloque à l'approche par les droits. Les droits humains, universels, doivent être garantis sans exception. Placer le respect des droits des personnes au cœur de la réflexion n'est pas seulement une question de principe, c'est une nécessité pour tous, et aussi un levier essentiel pour transformer les pratiques.

Cette approche implique d'abord de dénoncer les situations où ces droits sont bafoués, qu'il s'agisse de dénis de droits, de maltraitements ou de pratiques inacceptables. Elle exige ensuite d'écouter les personnes concernées,

de leur permettre d'être pleinement acteurs de leur parcours de soins, de leur offrir des solutions adaptées pour une vie choisie.

Face à un système de soins souvent en tension, les études et les expériences menées en France et à l'étranger montrent qu'une autre organisation est possible : plus intégrée, plus flexible, et centrée sur les besoins des individus. Dans ce modèle, le respect des droits devient le moteur d'une amélioration durable de la qualité des soins, au bénéfice des patients, des aidants et des professionnels. L'Unafam a présenté à cette occasion son action pour l'abolition de la contention en psychiatrie



MISSIONS SOCIALES

Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

Au niveau des délégations, plus de **1 000 colloques, conférences, débats et réunions à thème ont été organisés, avec plus de 9 000 participants.**

qu'elle réclame dans son manifeste publié en juin 2025, une étape concrète vers une approche plus humaine et respectueuse des droits.

En clôture du colloque, Michel Barnier, député de Paris, qui, en sa qualité de Premier ministre, avait instauré la Grande Cause nationale santé mentale 2025, a annoncé qu'il demanderait au Premier ministre, Sébastien Lecornu « de prolonger d'une année cette Grande Cause », prolongation annoncée par communiqué de presse de Sébastien Lecornu, le 27 novembre 2025.

L'Unafam remercie les intervenants, professionnels de santé, chercheurs, et participants pour leurs contributions et la richesse des échanges.

Les prix Recherche

Lors du colloque, l'Unafam a également remis deux bourses de 5 000 € aux jeunes chercheurs lauréats de ses prix Recherche :

- Dr Solène Frileux, centre hospitalier de Versailles, *Flowers for Algernon : How metacognition affects quality of life in schizophrenia. Structural equation modeling with the FACE-SZ cohort* ;
- Dr Théo Korchia, *institut Fresnel de Marseille, Sexual dysfunction in Schizophrenia : A systematic review and meta-analysis.*

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Au niveau des délégations, plus de 1 000 colloques, conférences, débats et réunions à thème ont été organisés, avec plus de 9 000 participants. Ces rendez-vous destinés aux adhérents et au grand public rencontrent, chaque année, un large succès. Les membres du comité scientifique soutiennent, à leur demande, les équipes organisatrices.

VIE ASSOCIATIVE et gouvernance

Vie associative

La vie associative est portée par des bénévoles, ayant suivi un parcours de formation, qui œuvrent au quotidien pour soutenir et représenter l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques. Leur action en 2025 représente 403 737 heures de bénévolat, soit 249 ETP (équivalents temps plein).

L'Unafam s'appuie sur un réseau de délégations départementales et régionales présentes sur l'ensemble du territoire, afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles ayant un proche concerné par des troubles psychiques. Elles mettent en œuvre la politique définie par le conseil d'administration (CA) en accord avec les priorités du plan stratégique 2023-2028. Les délégations départementales constituent leur équipe d'animation, organisent les activités et fixent leurs priorités en fonction de leurs ressources, tout en respectant les orientations de la délégation régionale et du CA. Les délégations régionales assurent un rôle de soutien et de coordination auprès des délégations départementales. Elles participent également à leur représentation auprès des instances régionales (ARS, URASS, CRSA), ainsi qu'aux actions de communication et de formation. Les délégations trouvent un appui au sein de la commission Vie associative (CVA). Cette commission, pilotée par un administrateur, est composée de membres référents pour deux à trois régions chacun. Elle a pour mission de renforcer le lien entre les délégués régionaux (DR),

En 2025, la CVA s'est déplacée dans **13 délégations départementales ou régionales.**

les délégués départementaux (DD) et le CA de l'Unafam.

En lien avec les DR, la CVA :

- favorise l'émergence de candidatures aux fonctions de DD et DR, qu'elle soumet au bureau national pour avis, puis au CA pour nomination ;
- soutient les délégations départementales en privilégiant les déplacements sur le terrain à la rencontre des bénévoles ;
- anime la réunion mensuelle des DR en visio, autour de problématiques et de pratiques partagées dans les territoires.

En 2025, la CVA s'est déplacée dans treize délégations départementales ou régionales, a réalisé une vingtaine d'entretiens avec les candidats à la fonction de délégué, et travaillé en visioconférence avec une dizaine de délégations. L'association peut également compter sur le soutien de soixante-trois professionnels pour mener à bien ses missions. Trente-sept travaillent au sein des délégations pour soutenir les équipes bénévoles. Vingt-six sont au siège pour assurer les services nationaux d'écoute et d'information aux familles ainsi que l'animation nationale de l'association et son fonctionnement.



Les instances consultatives nationales

Les instances consultatives nationales sont créées par le CA pour l'aider dans les prises de décision et dans l'évolution de son activité. Elles se réunissent très régulièrement, notamment en distanciel, ce qui facilite l'implication de membres sur l'ensemble du territoire. Le pilotage de ces instances est assuré majoritairement par des administrateurs. Des salariés et/ou des experts extérieurs y siègent également.

Les commissions

- **Communication** : En 2025, la commission Communication de l'Unafam, avec l'appui d'un producteur et des salariés de l'Unafam, a piloté la campagne #UnAutreRegard qui a obtenu le label « Parlons santé mentale » accordé par le ministère de la Santé dans le cadre de la Grande Cause nationale santé mentale. France Télévision l'a diffusée vingt fois sur les chaînes nationales et soixante-et-onze fois sur France 3 Régions, entre le 29 septembre et le 3 octobre. Elle fut diffusée également sur les chaînes du groupe Canal, à partir du 1^{er} octobre, et relayée sur les réseaux sociaux.

- **Finance – Organisation** : En 2025, à l'initiative du bureau du conseil d'administration, a été créée une commission Finance chargée d'examiner les comptes de l'association.

Parallèlement, une commission Organisation a été mise en place pour examiner l'organisation des différents services du siège. Après quelques réunions de ces deux commissions, il a été choisi de les regrouper dans une même instance. Les travaux réalisés dans ce cadre ont porté d'abord sur une étude besoin-ressource de l'organisation du siège, conduite avec l'aide d'un consultant spécialisé sur le monde associatif. L'étude a permis de formuler quelques recommandations en vue d'une meilleure adéquation des ressources humaines aux besoins de l'association. Parallèlement, un examen des comptes de l'association a permis d'engager quelques mesures d'économie sur certains postes de dépenses. La commission a formulé aussi quelques recommandations en vue d'une plus grande maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes. La recherche de financements nouveaux apparaît en effet nécessaire dans un contexte de finances publiques en forte tension.

- **Formation** : L'année 2025 a encore une fois vu se développer l'activité formation de l'Unafam grâce notamment au soutien sans faille des pouvoirs publics dont la confiance nous honore. Le déploiement sur l'ensemble du territoire du programme BREF – et en conséquence de la formation des équipes qui s'y consacrent

– est sans doute l'élément le plus important de ce développement, marquant un tournant majeur dans la collaboration avec les équipes soignantes au service des aidants. L'année a également été marquée par des changements significatifs : installés dans de nouveaux locaux spacieux et lumineux, l'Unafam est en mesure d'accueillir l'ensemble des formations se déroulant à Levallois-Perret, week-ends compris, renforçant ainsi la proximité entre l'association, ses bénévoles et ses adhérents.

Un grand merci doit être adressé cette année aux formateurs et formatrices bénévoles et salariés.

Ces changements ont demandé des efforts significatifs d'adaptation à l'équipe du siège, dont nous saluons l'engagement. 2025 a également vu naître de nouvelles propositions de formation, une refonte du module « Sensibilisation aux troubles psychiques », un incontournable parmi l'ensemble de nos actions, ainsi qu'une journée intitulée « Se libérer de l'agressivité », qui permet d'aborder ce thème sensible avec toute la délicatesse requise. Les modalités d'évaluation de nos formations ont été revues afin de toujours améliorer ce qui peut l'être. Enfin, un grand merci doit être adressé cette année encore aux formateurs et formatrices bénévoles et salariés dont la compétence et l'expérience assurent la qualité et l'identité si spécifique de notre offre de formation.

• **Représentants des usagers en santé :** en 2025, la commission des Représentants des usagers (RU) a piloté la rédaction du *Manifeste de l'Unafam pour l'abolition de la contention en*

psychiatrie, publié le 11 juin 2025¹. Lorsque fin 2024 le Premier ministre a annoncé que la santé mentale devenait la Grande Cause nationale 2025, la commission des RU a commencé à élaborer l'idée d'une mobilisation du réseau Unafam des RU pour convaincre les équipes de terrain qui contentionnent de rencontrer les équipes qui ne contentionnent pas afin de dialoguer avec elles et de s'inspirer de leurs bonnes pratiques. Début janvier 2025 la présidente de l'Unafam a participé à une réunion de la commission des RU et lui a demandé de rédiger un plaidoyer pour l'abolition de la contention afin de disposer d'un support écrit pour la mobilisation des RU et pour une communication dans les médias.

La commission des RU a mobilisé ses membres et s'est élargie pour la circonstance. Pendant cinq mois, un travail collectif a permis d'élaborer un document qui s'est progressivement enrichi lors de présentations devant le bureau de l'Unafam, le groupe technique Santé et Soins, le conseil d'administration... Le manifeste a été largement diffusé à partir du 11 juin 2025. Le ministre de la Santé, et le conseiller santé du président de la République ont demandé à rencontrer l'Unafam. La seconde moitié de l'année a été largement consacrée à la préparation de la mobilisation des RU, qui a commencé par un webinaire et des réunions avec les délégués départementaux et régionaux de l'Unafam. Un webinaire pour

1. Retrouvez l'article dédié au Manifeste pour l'abolition de la contention page 25.

tous les RU de l'Unafam a été programmé pour 2026. Les autres missions de la commission des RU ont été assurées, en particulier la veille juridique et l'animation des sessions de formation pour les RU de l'Unafam.

Les comités

- **Le comité éditorial** : en lien avec la gouvernance, le comité éditorial contribue à la réalisation de la revue *Un Autre Regard*. Il s'entoure d'experts en fonction du sujet traité dans les dossiers thématiques.

- **Le comité scientifique** : le comité scientifique de l'Unafam est composé d'experts pluridisciplinaires, aussi bien en sciences biomédicales qu'en sciences humaines et sociales. Il a pour mission de soutenir la recherche, notamment à travers l'attribution de prix de recherche et, éventuellement, de bourses. Il assure également une expertise scientifique et diffuse les connaissances en collaboration avec le service communication et la rédaction de la revue *Un Autre Regard*. Le comité conseille et soutient les délégations ainsi que le niveau national dans l'organisation d'événements liés à la recherche. Enfin, il siège dans des instances scientifiques au niveau national ou européen, afin de porter les demandes de l'Unafam.

Les groupes techniques

- **École et troubles psychiques** : les membres de ce groupe technique ont assuré, en 2025, une veille réglementaire

dans leurs domaines d'expertise (éducation, école, formation) et représenté l'association dans de nombreuses structures administratives (CNCPH, commission Eduscol, CDAPH enfants), associations partenaires (Droit au savoir, PSSM) ou de soins (FSEF). Les divers projets annoncés se sont développés : sensibilisation des cadres RH en entreprise (AXA), lancement d'une vaste campagne de communication auprès des personnels en collaboration avec les cadres RH du rectorat de Lyon (60 000 agents informés des ressources locales de l'association). Le partenariat avec PSSM France a été marqué par l'adaptation du module « ado » à destination des jeunes de l'enseignement secondaire pour déploiement courant 2025. Ce partenariat a permis des rencontres fructueuses avec les plus hautes instances ministérielles (DGESCO) ou législative (Assemblée nationale).

La perspective d'un agrément national de l'Unafam est riche de promesse, aussi bien en matière de notoriété que d'adhésions nouvelles. 50 délégations ont mis en place 108 heures de sensibilisation auprès de 1 850 collégiens et lycéens en 2025. Les autres délégations sont en attente de l'agrément pour pouvoir se lancer. De nouveaux projets sont venus compléter ceux déjà mis en place comme le livret *Santé mentale des jeunes - Petit guide pour les parents*, dont l'objectif est de participer à la détection précoce en milieu scolaire des troubles psychiques émergents. Il est à destination des parents et remis par une



© Estelle Chardelier

personne de l'établissement scolaire. Il a obtenu le label Grande Cause nationale santé mentale 2025. Le projet de développement d'actions communes avec le groupe technique Grands-parents et le groupe technique Jeunes proches est en cours d'élaboration.

- **Emploi** : le groupe technique Emploi œuvre activement au déploiement de dispositifs destinés à soutenir les personnes concernées par la maladie et le handicap psychiques dans leur insertion et leur maintien dans l'emploi. Il joue un rôle clé au sein de plusieurs instances stratégiques, notamment la commission Emploi du CNCPPH, le conseil d'administration de l'Agefiph, le conseil national du FIPHP, ainsi que les comités locaux du FIPHP dans plusieurs régions. Il siège également au conseil d'administration du CFEA et participe aux commissions et groupes de travail de ces organismes.

Dans ces espaces, le groupe technique Emploi rappelle avec force l'importance de la reconnaissance du handicap psychique. Il contribue activement

à la déstigmatisation des troubles psychiques dans le monde du travail. Il veille également à la diffusion d'informations auprès des délégations, à travers une formation annuelle destinée aux bénévoles, une lettre d'information régulière et la mise à disposition de ressources sur l'espace bénévole de l'Unafam.

Cette année, le groupe a produit le livret *Troubles psychiques et emploi : et si on en parlait ?* en partenariat avec l'Agefiph. Il est accessible gratuitement sur le site internet de l'Unafam.



Un réseau de référents emploi dans les délégations commence à se mettre en place. En novembre 2025, l'Alliance pour la santé mentale, dont l'Unafam est partenaire, a édité une charte de la santé mentale au travail. L'un des objectifs de l'année 2026 sera de la faire signer par le plus possible d'employeurs privés et publics, avec l'aide des délégations.

- **Faire ensemble** : le groupe de travail Faire ensemble vise à encourager

la collaboration entre familles et personnes vivant avec des troubles psychiques, dans une dynamique de rétablissement et de dialogue. Il accompagne les délégations de l'Unafam dans la mise en œuvre de cette démarche sur les territoires.

Ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2023-2028 de l'association, visant à renforcer les coopérations avec les associations d'usagers et les usagers eux-mêmes. Il a poursuivi ses actions en s'appuyant sur le volontariat au sein des délégations, tout en garantissant des espaces dédiés aux familles. Le groupe met également un accent particulier sur la connaissance des dispositifs existants et l'amélioration des échanges avec les

délégations, en menant des enquêtes pour mieux répondre aux besoins et proposer des supports adaptés.

Il a pour mission :

- de répondre aux questions et demandes d'accompagnement émanant des délégations dans le cadre de la mise en œuvre du faire-ensemble ;
- de proposer des webinaires sur les thèmes qui faciliteront le déploiement du faire-ensemble sur les territoires ;
- de rédiger des fiches repères sur les thèmes des webinaires à destination des délégations ;
- de constituer, à terme, un guide Faire ensemble pour les délégations.

BULLETIN DE DON



Pour faire un don en ligne,
rendez-vous sur unafam.org

ATTENTION ! Ce bulletin de don ne se substitue pas au renouvellement d'adhésion 2026

À remplir et à envoyer accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Unafam à : Unafam - 112 Rue Marius Aufan 92300 Levallois-Perret France

☐ OUI, je veux aider les personnes malades psychiques et leurs familles à sortir de l'isolement avec l'Unafam. Je fais un don de :

☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 80 € ☐ 100 € ☐ 150 €
☐ € Autre montant

66 % DE RÉDUCTION D'IMPÔT

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du total de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer (60% des dons dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires pour les entreprises).

un don de
100 €

66 %

ne vous coûte que
34 €

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Date de naissance

Téléphone

E-mail

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la liste des adhérents. Les destinataires sont l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et l'Unafam. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données », vous disposez sur vos données, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement en adressant votre demande à adhesion@unafam.org. Les donateurs reçoivent la Lettre de la Présidence mensuelle par e-mail.

L'Unafam privilégie le terme
« jeunes proches » plutôt que
« jeunes aidants »

- **Jeunes proches** : le groupe technique Jeunes proches a été impulsé début 2025 pour prendre en compte les besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes qui grandissent auprès d'un proche en souffrance psychique tout en respectant leur place d'enfant ou de jeune frère et sœur. L'Unafam privilégie le terme « jeunes proches » plutôt que « jeunes aidants » pour évoquer tout jeune qui grandit auprès d'un proche en souffrance psychique que son implication soit visible ou discrète et qu'il se reconnaisse lui-même comme aidant ou non. Constitué majoritairement de jeunes proches de 18 à 35 ans (« enfants de » ou « frères et sœurs de »), le GT nourrit le plaidoyer de l'Unafam sur cette thématique et réfléchit à adapter et construire des modes d'accompagnement adaptés aux besoins des jeunes proches, en coordonnant et travaillant à rendre visible ce qui existe déjà dans les délégations. Les jeunes du groupe participent à des groupes de travail externes (groupe du professeur Chaumette).

Le GT s'implique et s'inspire de ce qui se fait au niveau européen avec Eufami *via* l'implication d'une de nos jeunes dans le conseil des jeunes Youth strategy. L'Unafam privilégie une approche indirecte pour les mineurs en s'appuyant sur des partenaires externes tels que La Communauté de jeunesse aidante, La Pause brindille, Les Funambules-Falret, JEFpsy, le Comité parentalité, la communauté

de pratiques Étincelles and co... Le projet de développement d'actions communes avec le groupe technique Grands-parents et le groupe technique Écoles et Troubles psychiques est en cours d'élaboration.

- **Santé et soins** : le groupe technique a élaboré une note de position de soins, publiée en juin 2025, en lien avec le plaidoyer pour l'abolition de la contention. Cette note propose 48 mesures que l'on peut résumer en trois points : agir précocement, avec des soins de qualité orientés rétablissement et basés sur des données scientifiques probantes, dans le respect des droits et de la dignité des patients. Compte tenu des pénuries constatées pour la délivrance des psychotropes, deux membres du groupe participent aux travaux de l'ANSM. Un questionnaire auprès des adhérents a été établi afin de suivre les conséquences de cette carence.

Un groupe recherche en charge d'analyser et de suivre les demandes de plus en plus nombreuses adressées à l'Unafam pour participer à des projets de recherche s'est mis en place. Le groupe continue la promotion des mesures anticipées en psychiatrie, des nouvelles organisations des soins, suit le développement du programme BREF et l'apparition du nouveau métier de pair-aidant famille professionnel. Il participe à la mise en place du programme en santé mentale et psychiatrie de la Haute Autorité de santé (HAS) pour la période 2025-2030. Les



recommandations de bonnes pratiques (RBP) pour les troubles schizophréniques et les troubles bipolaires, présentées à la HAS en 2023-2024, font maintenant partie de la feuille de route 2025-2030 de la HAS.

Les membres de ce GT participent aussi aux travaux de la DGS-DGOS, du CCOMS, de l'Inserm, du Défenseur des droits, du comité scientifique et pédagogique de PSSM France, du Grand Défi numérique en santé mentale et de l'ONS (Observatoire national du suicide).

Le GT est en lien permanent avec la commission Représentants des usagers (RU), et en relation avec le comité scientifique de l'Unafam et avec la Fondation pour la recherche sur le cerveau (FRC). Il a assuré de multiples

représentations nationales et locales et a participé à de nombreux congrès scientifiques. Enfin, plusieurs de ses membres se sont impliqués dans la conception et l'organisation du colloque de l'Unafam en octobre.

Les groupes de travail

- **Parrainage Unafam des GEM** : le groupe de travail Parrainages Unafam des GEM, a été constitué en 2024 et son pilote actuel représente l'Unafam auprès du FIGEM.

Il s'est donné comme mission :

- de recenser et lister les actuels parrainages Unafam des GEM, et de tenir régulièrement cette liste à jour ;
- de définir les bases de conformité des parrainages Unafam des GEM en se référant notamment au cahier des charges des GEM ;

- d'être, au sein de l'Unafam, le groupe national référent pour les questions et pour les demandes d'accompagnement qui concernent le parrainage Unafam des GEM, que celles-ci émanent des parrains, des référents parrains Unafam, ou des acteurs des GEM parrainés Unafam, ou en demande d'être parrainés Unafam.

Le groupe technique procède collégialement et émet des avis, des recommandations, des orientations et des actions, par décision unanime de ses membres.

228 parrainages de GEM faisant l'objet de convention avec l'Unafam ont été recensés, ce qui représente une activité non négligeable pour les délégations. Le groupe technique a accompagné des DD et des référents parrains concernés par des situations complexes ou conflictuelles pour repenser ensemble le positionnement de ces délégations marraines dans l'exercice de ces missions parfois difficiles.

- **Réseau grands-parents** : en accord avec le premier objectif du plan stratégique de l'Unafam 2023-2028, « Diversifier les parcours en réponse aux besoins des familles », le groupe technique Grands-parents soutient et informe les grands-parents confrontés à une double tâche : aider leur enfant vivant avec des troubles psychiques et devenu parent à son tour, tout en accompagnant leurs petits-enfants.

En 2025, les membres du groupe ont poursuivi dans les délégations départementales et régionales et auprès de leurs partenaires [EPE, EGPE, Étincelles, instances des PTSM (projets territoriaux de santé mentale), etc.] leur mission de mieux faire connaître la tâche complexe de double aidant des grands-parents au sein de la famille.

Pour être au plus près des besoins des grands-parents, le groupe technique a lancé un réseau de correspondants dans plusieurs régions de France qui font remonter les difficultés des grands-parents rencontrées sur leur territoire (exemple : non-respect des droits des GP dans l'accompagnement de leurs petits-enfants) et les soutiens organisés dans les délégations (accueils, groupes de parole spécifiques, cafés-rencontres...). Ils informent aussi les grands-parents sur les ressources existantes au niveau national comme la consultation parentalité.

Plusieurs membres de notre groupe ont été sollicités par des familles pour les aider à résoudre des situations complexes, surtout en cas de placement des petits-enfants.

Le développement de notre réseau de correspondants et l'introduction du thème de la parentalité dans les plans territoriaux de santé mentale devraient rendre plus visible le rôle essentiel des grands-parents dans l'entourage des parents concernés par les troubles psychiques.

Travaux des référents nationaux

• **Handicap** : garantir l'accès aux droits des personnes vivant avec des troubles psychiques reste une priorité. Dans ce cadre, la référente handicap, Rose-lyne Touroude, a travaillé à la mise en œuvre effective de la compensation du handicap, notamment la PCH, et suivi les décisions du Conseil de l'Europe après la réclamation collective auprès du Comité européen des droits sociaux.

Elle a porté la voix des personnes concernées et de leur famille au sein du Collectif handicaps et de diverses instances : CNCPH, conseil de la CNSA, CFHE, Handéo, comité d'entente du Défenseur des droits. En parallèle, elle a animé des formations en région auprès des bénévoles, des familles et des personnes concernées, et participé à des projets de recherche, colloques, webinaires et conférences sur le handicap, l'approche par les droits et le SPDA.

• **Éducation** : La permanence téléphonique nationale, assurée par François Pilet et le relai de l'accueil du siège, est restée disponible.

Principalement orientés par les délégations, les demandeurs y trouvent des informations sur les démarches à entreprendre, des conseils pour les relations avec les structures scolaires, ainsi que des encouragements et du soutien. La fréquentation de ce service a plutôt baissé en 2025. Peut-être

en lien avec l'éloignement de celui qui tient cette permanence. Les besoins restent très importants et justifieraient une meilleure connaissance de cette ressource, qui reste encore trop peu connue et utilisée par les adhérents.

Notre association a, par ailleurs, tenu sa place en 2025 auprès de divers partenaires :

- la Fondation santé des étudiants de France, elle aussi, pas assez connue des familles, accorde une place importante à nos représentants qui y sont respectés et écoutés ;
- PSSM France dont nous sommes membre fondateur et opérateur, nous a fait profiter de son développement très rapide en 2025, et nous répertorie comme une ressource incontournable. Notre participation à la création du module « ados » est riche d'espoir pour notre notoriété au sein des structures éducatives ;
- Droit au savoir, association militante pour la scolarisation des 16-18 ans et des étudiants handicapés, s'est – encore cette année – appuyée largement sur notre expertise en matière de santé mentale.

Cela ouvre de vastes perspectives pour améliorer la notoriété et l'influence de l'association au sein des structures éducatives, avec, en priorité, l'Éducation nationale qui reste, jusqu'ici, peu ouverte ni accessible à nos propositions de déploiement.

RAPPORT FINANCIER du trésorier

Dans un contexte de tension budgétaire pour les finances publiques, notre association poursuit son développement.



Jean-Yves Blondel
Trésorier de l'Unafam

L'exercice 2025 est marqué par la cession de l'ancien siège de l'association, qui contribue largement à l'excédent de 835 524 €. Toutefois, ce résultat aurait été plus important si la dégradation des comptes, déjà observée en 2024, ne s'était pas amplifiée en 2025. Dès les premières observations de cette dégradation à l'automne 2025, des mesures ont été prises pour la contenir. La très bonne situation financière due à des réserves importantes permet d'agir sans précipitation.

Un soutien maintenu de la part des pouvoirs publics

La très bonne situation financière due à des réserves importantes permet d'agir sans précipitation.

En 2025, le soutien des pouvoirs publics a progressé légèrement. Au niveau national, si la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) soutient le développement de nos formations aux aidants, les soutiens de la Direction générale de la santé (DGS) et de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ont baissé. En région, les agences régionales de santé continuent de soutenir les délégations en finançant les postes des professionnels exerçant dans les délégations les services aux familles : groupes de parole,

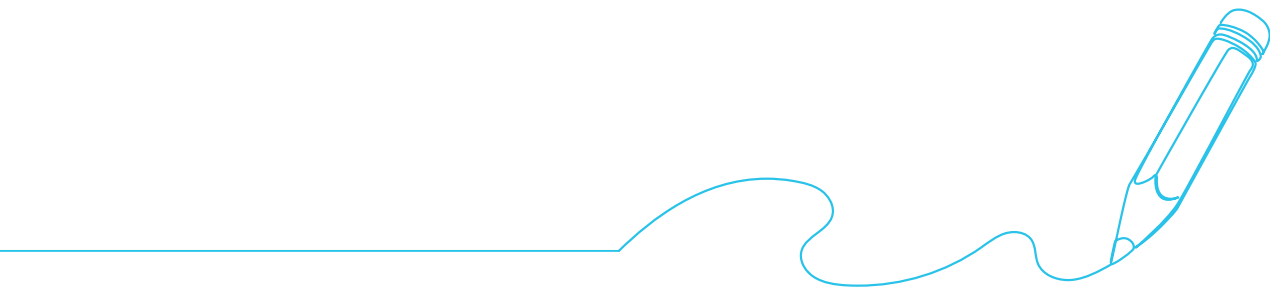
accueils, actions sociales. Pour les délégations, bien que les départements aient connu de fortes difficultés budgétaires, les subventions provenant des collectivités locales se sont maintenues au même niveau que l'année dernière.

Une baisse significative des ressources provenant de la générosité du public

Alors que le montant des cotisations des adhérents a progressé légèrement, les ressources provenant de la générosité du public ont baissé de manière importante : malgré une progression des fonds provenant de l'assurance-vie, la réduction de près de 500 000 € des dons et legs a contribué à une perte de revenus de près de 200 000 €.

Une croissance des charges pour le siège

Plusieurs éléments ont contribué à la dégradation des comptes. Si les charges services extérieurs ont diminué, la production de biens et services s'est contractée d'un même niveau. En revanche, on enregistre une forte progression des charges de personnel pour plus de 200 000 €, cette augmentation étant

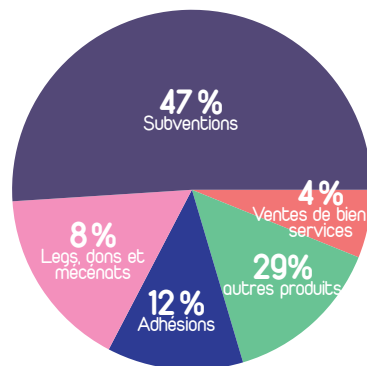


liée à l'application du Ségur de la santé, obligatoire, et non compensée par l'État pour les associations. L'installation dans de nouveaux locaux a aussi conduit à une augmentation significative des charges d'amortissement en 2025. Les frais financiers étant contenus quasiment au même niveau, alors que les produits financiers ont baissé sous l'effet de la réduction des placements de l'association. Il convient aussi d'indiquer qu'un décalage dans l'engagement et la constitution des fonds dédiés contribue aussi à cette dégradation des comptes.

Une nécessaire attention à la résorption du déficit réel constaté pour le siège

L'identification des causes du déficit permet de dessiner des pistes. Le renforcement de la part des financements provenant des adhérents ou du mécénat apparaît indispensable pour consolider l'indépendance financière de notre association. Des mesures d'économies sont aussi à rechercher. La nouvelle commission des finances et de l'organisation et la nouvelle déléguée générale de l'association vont contribuer à dessiner ce chemin vers l'équilibre des comptes.

ORIGINE DES RESSOURCES 2025



Des finances très saines

Les réserves constituées par le passé, et renforcées par le résultat positif de l'exercice 2025, atteignent près de 7,3 millions d'euros (M€). En agrégeant à ces fonds propres l'endettement de près de 3 M€ mobilisé pour l'acquisition du nouveau siège, et en soustrayant l'actif immobilisé, le fonds de roulement de l'association ressort à plus de 4 M€. Associé à un besoin en fonds de roulement négatif de près de 3 M€, il en résulte une trésorerie abondante de près de 7,25 M€.

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2025

BILAN ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort.	Net	Net
Logiciels siège	201 977	199 509	2 468	5 221
Logiciels délégations	22 432	21 528	904	1 750
Avances et acomptes			0	0
Total immobilisations incorporelles	224 409	221 036	3 372	6 971
Terrains	621 649	0	621 649	621 649
Constructions Bagneux	1 326 681	1 326 681	0	0
Local Metz	7 622	7 622	0	0
Siège Paris	0	0	0	337 152
Siège Paris Annexe	0	0	0	77 512
Siège Levallois-Perret	4 513 944	120 372	4 393 572	4 483 851
Appartement Hauts-de-Seine	125 000	55 078	69 922	73 047
Installations et agencements du siège	503 277	66 831	436 447	491 408
Installations et agencements des délégations	79 795	64 619	15 176	18 851
Matériel de bureau du siège	36 150	18 392	17 757	10 685
Matériel de bureau des délégations	27 983	26 267	1 716	529
Matériel informatique du siège	251 610	198 246	53 365	11 533
Matériel informatique délégations	213 339	194 282	19 057	24 628
Mobilier du siège	130 052	72 476	57 577	71 557
Mobilier des délégations	63 102	52 967	10 134	14 660
Immobilisations en cours	0		0	4 096
Biens Reçus par Legs à Céder	303 476		303 476	323 476
Total immobilisations corporelles	8 203 680	2 203 832	5 999 848	6 564 633
Dépôts et cautionnements du siège	1 434		1 434	2 301
Dépôts et cautionnements des délégations	12 755		12 755	12 658
Total immobilisations Financières	14 189		14 189	14 959
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	8 442 278	2 424 869	6 017 410	6 586 563
Stocks et en-cours	29 174		29 174	30 260
Acomptes fournisseurs du siège	18 696		18 696	1 300
Acomptes fournisseurs des délégations	260		260	3 845
Créances reçues par legs ou donation	0		0	10 500
Créances diverses du siège	68 034		68 034	94 215
Créances diverses des délégations			0	7 612
Subventions à recevoir du siège	834 069		834 069	2 747 631
Subventions à recevoir des délégations	997 534		997 534	1 136 915
Produits à recevoir du siège	39 630		39 630	65 501
Produits à recevoir des délégations	12 941		12 941	8 229
Total des créances	1 971 164		1 971 164	4 075 748
Valeurs mobilières du siège	74 176		74 176	72 743
Valeurs mobilières des délégations	0		0	0
Disponibilités du siège	3 010 825		3 010 825	1 726 122
Disponibilités des délégations	4 196 961		4 196 961	4 088 872
Charges constatées d'avance du siège	82 029		82 029	60 192
Charges constatées d'avance des délégations	3 710		3 710	8 478
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 368 039	0	9 368 039	10 062 415
TOTAL GÉNÉRAL	17 810 317	2 424 869	15 385 449	16 648 978

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2025

BILAN PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise / fonds propres statutaires	3 440 103	3 440 103
Report à nouveau	3 006 338	3 167 688
Résultat de l'exercice	835 525	-161 350
Situation nette (sous-total)	7 281 965	6 446 441
Subventions d'investissement		
TOTAL DES FONDS PROPRES	7 281 965	6 446 441
Fonds reportés	303 476	323 476
Fonds dédiés du siège	1 354 438	1 437 773
Fonds dédiés des délégations	1 382 318	1 178 000
Total des Fonds reportés et dédiés	3 040 232	2 939 249
Provisions pour risques et charges du siège	157 972	55 543
Provisions pour risques et charges des délégations	61 576	57 552
Total des provisions	219 548	113 095
Emprunts auprès des banques	2 847 040	3 073 790
Total dettes Financières	2 847 040	3 073 790
Fournisseurs et comptes rattachés au siège	206 418	203 323
Fournisseurs et comptes rattachés des délégations	519	
Dettes sociales et fiscales du siège	346 544	369 467
Dettes sociales et fiscales des délégations		
Autres dettes du siège	29 841	47 960
Autres dettes des délégations	34 232	85 691
Total des autres dettes	617 554	706 441
Produits constatés d'avance Siège	378 609	2 277 644
Produits constatés d'avance Délégations	1 000 500	1 092 317
TOTAL DETTES	4 843 703	7 150 193
TOTAL GÉNÉRAL	15 385 449	16 648 978

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2025

		Résultat 2025				Résultat 2024
		Siège	Délégations	Retraitement	Résultat cumulé	Résultat cumulé
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations		1 139 184	284 192	-284 192	1 139 184	1 121 324
Ventes de biens et services	Ventes de biens	10 376	11 327	-5 320	16 383	10 057
	Ventes de services	439 624		-93 201	346 423	413 222
Produits de tiers financeurs	Concours publics - Subventions Exploitation					
	74 - Subventions DGS + DGCS	155 000			155 000	192 000
	74 - Subvention CNSA	1 187 744	300 817	-311 193	1 177 369	1 097 813
	74 - Subvention ARS	960 570	1 728 641	-366 407	2 322 803	2 064 060
	74 - Autres subventions	26 900	683 347		710 247	659 587
	Ressources Générosité du public					
	75 - Mécénat	12 000	5 150		17 150	18 000
	75 - Dons reçus	221 548	116 182	-63 973	273 757	286 800
	75 - Assurances vie	277 519	7 943	-7 943	277 519	27 307
	75 - Legs ou donation	137 332			137 332	704 257
	75 - Dons = non rbt frais	302 940			302 940	271 425
	Contributions financières	106 747	65 651		172 398	160 947
Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charge		0	10 835		10 835	44 617
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 045 000	0		2 045 000	
Utilisation des fonds dédiés		83 335	147 746		231 081	457 849
Autres produits		5 769	132 981		138 750	152 825
	75 - Aide siège aux régions		74 328	-74 328	0	0
	75 - Reversement entre siège - dpt - région		59 565	-59 565	0	0
Total des produits d'exploitation		7 111 587	3 628 705	(1 266 123)	9 474 170	7 682 090
CHARGES D'EXPLOITATION						
60 - Achats		64 909	108 185	-5 320	167 774	188 818
60 - Variation de stocks		1 086			1 086	(4 224)
61 - Services extérieurs		628 582	501 788	-93 201	1 037 169	989 769
62 - Autres services extérieurs		1 289 396	1 597 059		2 886 455	3 022 795
62 - Dons = non rbt frais		302 940			302 940	271 425
65 - Aides financières		11 500	14 104		25 604	71 529
65 - Aides financières - siège - délégations		770 822	396 778	-1 167 601	0	0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés		223 555	411		223 966	232 407
64 - Charges de personnel		2 017 774	618 840		2 636 614	2 428 356
68 - Dotations aux amortissements		209 533	25 547		235 080	141 122
68 - Dotations aux provisions		63 013	14 632		77 645	29 323
65 - Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		522 230			522 230	
68 - Report en fonds dédiés		0	367 881		367 881	354 159
65 - Autres charges de gestion courante		48 482	30 358		78 840	71 855
Total des charges d'exploitation		6 153 821	3 675 584	(1 266 123)	8 563 283	7 797 334
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		957 767	-46 879	0	910 888	(115 244)

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2025

	Résultat 2025				Résultat 2024
	Siège	Délégations	Retraitement	Résultat cumulé	Résultat cumulé
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS					
76 - Produits financiers	19 412	29 842		49 254	102 523
Total	19 412	29 842	0	49 254	102 523
66 - Charges financières	123 817	0		123 817	133 128
Total	123 817	0	0	123 817	133 128
RÉSULTAT FINANCIER	(104 405)	29 842	0	(74 563)	(30 605)
RÉSULTAT COURANT	853 361	(17 036)	0	836 325	(145 849)

PRODUITS EXCEPTIONNELS					
77 - Produits exceptionnels	0			0	359 500
78 - Reprises sur provisions	0			0	0
Total des produits exceptionnels	0	0	0	0	359 500

CHARGES EXCEPTIONNELLES					
67 - Charges exceptionnelles	0	800		800	375 000
68 - Dotations aux provisions	0			0	0
Total des charges exceptionnelles	0	800	0	800	375 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	(800)	0	(800)	(15 500)

TOTAL DES PRODUITS	7 130 999	3 658 548	(1 266 123)	9 523 425	8 144 113
TOTAL DES CHARGES	6 277 638	3 676 384	(1 266 123)	8 687 900	8 305 462
RÉSULTAT	853 361	(17 837)	0	835 525	(161 349)

Contributions Volontaires en nature					
870 - Dons en nature					
870 - Prestations en nature	256 220	114		256 334	215 099
875 - Bénévolat	590 591	11 806 155		12 396 746	12 563 950
Total	846 811	11 806 269		12 653 080	12 779 049

Charges des contributions volontaires					
860 - Secours en nature					
861 - Mises à dispo gratuite		114		114	5 063
862 - Prestations en nature	256 220			256 220	210 036
864 - Personnel bénévole	590 591	11 806 155		12 396 746	12 563 950
Total	846 811	11 806 269		12 653 080	12 779 049

BUDGET PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL SIÈGE ET DÉLÉGATIONS 2026

CHARGES	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2026	Réalisé 2025
CHARGES DIRECTES					
60 - Achats	65 000 €	110 000 €	-5 000 €	170 000 €	168 860 €
61 - Services extérieurs	540 000 €	500 000 €	-93 000 €	947 000 €	1 037 169 €
62 - Autres services extérieurs	1 595 000 €	1 600 000 €		3 195 000 €	3 189 395 €
63 - Impôts et taxes	220 000 €			220 000 €	223 966 €
64 - Charges de personnel	1 975 000 €	615 000 €		2 590 000 €	2 636 614 €
65 - Autres charges de gestion courante	790 000 €	440 000 €	-1 167 000 €	63 000 €	626 673 €
66 - Charges financières	52 000 €	- €		52 000 €	123 817 €
67 - Charges exceptionnelles				- €	800 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions	255 000 €	405 000 €		660 000 €	780 605 €
Total des charges	5 492 000 €	3 670 000 €	-1 265 000 €	7 897 000 €	8 787 899 €
Résultat prévisionnel 2026				-295 000 €	835 525 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				12 650 000 €	12 653 080 €
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				250 000 €	256 334 €
Personnel bénévole				12 400 000 €	12 396 746 €
TOTAL	5 492 000 €	3 670 000 €	-1 265 000 €	20 252 000 €	22 276 504 €

PRODUITS	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2026	Réalisé 2025
RESSOURCES DIRECTES					
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	452 000 €	10 000 €	-98 000 €	364 000 €	362 806 €
74 - Subventions d'exploitation	2 590 000 €	2 715 000 €	-677 000 €	4 628 000 €	4 365 419 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 900 000 €	895 000 €	-490 000 €	2 305 000 €	4 604 029 €
76 - Produits financiers	15 000 €	30 000 €		45 000 €	49 254 €
77 - Produits exceptionnels				- €	- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions, fonds dédiés et réserves	250 000 €	10 000 €		260 000 €	241 916 €
79 - Transfert de charges				- €	- €
Total des produits	5 207 000 €	3 660 000 €	-1 265 000 €	7 602 000 €	9 623 424 €
Résultat					
87 - Contributions volontaires en nature	- €	- €		12 650 000 €	12 653 080 €
Bénévolat				12 400 000 €	12 396 746 €
Prestations en nature				250 000 €	256 334 €
Dons en nature					
TOTAL	5 207 000 €	3 660 000 €	-1 265 000 €	20 252 000 €	22 276 504 €

Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2026

Ain - Unafam 01 : 04 74 32 11 39 - ain@unafam.org
Aisne - Unafam 02 : 03 23 63 93 54 - aisne@unafam.org
Allier - Unafam 03 : 04 73 92 93 34 - allier@unafam.org
Alpes Haute-Provence - Unafam 04 : 07 67 18 66 88 - alpes-de-haute-provence@unafam.org
Hautes-Alpes - Unafam 05 : 06 40 54 73 81 - hautes-alpes@unafam.org
Alpes-Maritimes - Unafam 06 : 07 63 24 23 45 - alpes-maritimes@unafam.org
Ardèche - Unafam 07 : 04 75 55 16 43 - ardeche@unafam.org
Ardennes - Unafam 08 : 06 89 26 24 03 - ardennes@unafam.org
Ariège - Unafam 09 : 07 86 36 57 76 - ariege@unafam.org
Aube - Unafam 10 : 03 25 40 62 74 - aube@unafam.org
Aude - Unafam 11 : 06 44 27 31 22 - aude@unafam.org
Aveyron - Unafam 12 : 07 77 38 96 00 - aveyron@unafam.org
Bouches-du-Rhône - Unafam 13 : 06 43 84 67 22 - bouches-du-rhone@unafam.org
Calvados - Unafam 14 : 02 31 85 24 87 - calvados@unafam.org
Cantal - Unafam 15 : 04 73 92 93 34 - cantal@unafam.org
Charente - Unafam 16 : 06 07 36 42 21 - charente@unafam.org
Charente-Maritime - Unafam 17 : 05 46 00 41 54 - charente-maritime@unafam.org
Cher - Unafam 18 : 02 48 70 05 38 - cher@unafam.org
Corrèze - Unafam 19 : 06 41 50 78 28 - correze@unafam.org
Corse - Unafam 20 : 06 79 30 26 59 - corse@unafam.org
Côte-d'Or - Unafam 21 : 03 80 49 78 45 - cote-dor@unafam.org
Côtes-d'Armor - Unafam 22 : 06 26 13 60 41 - cotes-darmor@unafam.org
Creuse - Unafam 23 : 06 49 17 62 58 - creuse@unafam.org
Dordogne - Unafam 24 : 06 07 37 46 74 - dordogne@unafam.org
Doubs - Unafam 25 : 03 81 53 68 56 - doubs@unafam.org
Drôme - Unafam 26 : 04 75 55 16 43 - drome@unafam.org
Eure - Unafam 27 : 02 32 31 36 19 - eure@unafam.org
Eure-et-Loir - Unafam 28 : 06 86 51 21 56 - eure-et-loir@unafam.org
Finistère - Unafam 29 : 07 88 17 72 32 - finistere@unafam.org
Gard - Unafam 30 : 06 98 17 53 44 - gard@unafam.org
Haute-Garonne - Unafam 31 : 05 61 48 11 56 - haute-garonne@unafam.org
Gers - Unafam 32 : 05 62 60 30 36 - gers@unafam.org
Gironde - Unafam 33 : 05 56 81 44 32 - gironde@unafam.org
Hérault - Unafam 34 : 04 67 58 49 29 - herault@unafam.org
Ille-et-Vilaine - Unafam 35 : 02 99 53 88 93 - ille-et-vilaine@unafam.org
Indre - Unafam 36 : 02 54 27 68 19 - indre@unafam.org
Indre-et-Loire - Unafam 37 : 02 47 64 43 79 - indre-et-loire@unafam.org
Isère - Unafam 38 : 04 76 43 12 71 - isere@unafam.org
Jura - Unafam 39 : 06 48 82 46 79 - jura@unafam.org
Landes - Unafam 40 : 06 80 30 82 41 - landes@unafam.org
Loir-et-Cher - Unafam 41 : 06 71 53 24 15 - loir-et-cher@unafam.org
Loire - Unafam 42 : 04 77 32 77 05 - loire@unafam.org
Haute-Loire - Unafam 43 : 04 71 03 36 64 - haute-loire@unafam.org
Loire-Atlantique - Unafam 44 : 02 51 83 17 73 - loire-atlantique@unafam.org
Loiret - Unafam 45 : 02 38 86 17 43 - loiret@unafam.org
Lot - Unafam 46 : 06 28 19 50 47 - lot@unafam.org
Lot-et-Garonne - Unafam 47 : 06 71 63 35 83 - lot-et-garonne@unafam.org
Lozère - Unafam 48 : 06 95 16 48 32 - lozere@unafam.org
Maine-et-Loire - Unafam 49 : 02 41 80 47 79 - maine-et-loire@unafam.org
Manche - Unafam 50 : 06 04 16 49 30 - manche@unafam.org
Marne - Unafam 51 : 06 73 66 13 02 - marne@unafam.org
Haute-Marne - Unafam 52 : 06 48 39 38 52 - haute-marne@unafam.org
Mayenne - Unafam 53 : 06 58 78 93 36 - mayenne@unafam.org
Meurthe-et-Moselle - Unafam 54 : 03 83 53 26 57 - meurthe-et-moselle@unafam.org
Meuse - Unafam 55 : 06 70 70 75 81 - meuse@unafam.org
Morbihan - Unafam 56 : 06 47 47 47 67 - morbihan@unafam.org
Moselle - Unafam 57 : 06 42 39 83 77 - moselle@unafam.org
Nièvre - Unafam 58 : 03 86 57 97 22 - nievre@unafam.org
Nord - Unafam 59 : 03 20 56 70 70 - nord@unafam.org
Oise - Unafam 60 : 06 72 97 60 91 - oise@unafam.org
Orne - Unafam 61 : 02 33 66 20 88 - orne@unafam.org
Pas-de-Calais - Unafam 62 : 03 21 15 72 42 - pas-de-calais@unafam.org
Puy-de-Dôme - Unafam 63 : 04 73 92 93 34 - puy-de-dome@unafam.org
Pyrénées-Atlantiques - Unafam 64 : 04 68 62 90 12 - pyrenees-atlantiques@unafam.org
Hautes-Pyrénées - Unafam 65 : 07 70 31 27 36 - hautes-pyrenees@unafam.org
Pyrénées-Orientales - Unafam 66 : 06 88 59 08 62 - pyrenees-orientales@unafam.org
Bas-Rhin - Unafam 67 : 03 88 65 96 40 - bas-rhin@unafam.org
Haut-Rhin - Unafam 68 : 06 11 86 78 84 - haut-rhin@unafam.org
Rhône - Unafam 69 : 04 72 73 41 22 - rhone@unafam.org
Haute-Saône - Unafam 70 : 03 84 76 64 40 - haute-saone@unafam.org
Saône-Et-Loire - Unafam 71 : 06 41 06 21 75 - saone-et-loire@unafam.org
Sarthe - Unafam 72 : 02 43 40 44 53 - sarthe@unafam.org
Savoie - Unafam 73 : 09 66 87 91 54 - savoie@unafam.org
Haute-Savoie - Unafam 74 : 04 50 52 97 94 - haute-savoie@unafam.org
Paris - Unafam 75 : 01 45 20 63 13 - paris@unafam.org
Seine-Maritime - Unafam 76 : 02 35 62 05 15 - seine-maritime@unafam.org
Seine-et-Marne - Unafam 77 : 07 68 48 03 75 - seine-et-marne@unafam.org
Yvelines - Unafam 78 : 01 39 54 17 12 - yvelines@unafam.org
Deux-Sèvres - Unafam 79 : 05 49 78 27 35 - deux-sevres@unafam.org
Somme - Unafam 80 : 06 70 87 28 52 - somme@unafam.org
Tarn - Unafam 81 : 06 70 42 50 11 - tarn@unafam.org
Tarn-et-Garonne - Unafam 82 : 05 63 91 53 44 - tarn-et-garonne@unafam.org
Var - Unafam 83 : 06 52 86 65 76 - var@unafam.org
Vaucluse - Unafam 84 : 07 86 29 97 30 - vaucluse@unafam.org
Vendée - Unafam 85 : 06 61 13 09 13 - vendee@unafam.org
Vienne - Unafam 86 : 06 85 19 29 65 - vienne@unafam.org
Haute-Vienne - Unafam 87 : 06 81 31 57 29 - haute-vienne@unafam.org
Vosges - Unafam 88 : 03 29 64 05 73 - vosges@unafam.org
Yonne - Unafam 89 : 06 28 48 61 81 - yonne@unafam.org
Territoire de Belfort - Unafam 90 : 03 84 22 20 84 - territoire-de-belfort@unafam.org
Essonne - Unafam 91 : 01 64 46 96 21 - essonne@unafam.org
Hauts-de-Seine - Unafam 92 : 09 62 37 87 29 - hauts-de-seine@unafam.org
Seine-Saint-Denis - Unafam 93 : 01 43 09 30 98 - seine-saint-denis@unafam.org
Val-de-Marne - Unafam 94 : 01 41 78 36 90 - val-de-marne@unafam.org
Val-d'Oise - Unafam 95 : 01 34 16 70 79 - val-doise@unafam.org
Guadeloupe - Unafam 971 : 06 90 36 71 30 - guadeloupe@unafam.org
Martinique - Unafam 972 : 05 96 63 01 48 - martinique@unafam.org
Guyane - Unafam 973 : 05 94 38 27 79 - guyane@unafam.org
Réunion - Unafam 974 : 06 92 38 85 97 - reunion@unafam.org

- Accueil / Permanence avocats, psychiatres et consultations parentalité : **01 53 06 30 43**
- Service Écoute-famille : **01 42 63 03 03**
- Assistante sociale – secteur Île-de-France : **01 53 06 11 43**
- Assistante sociale – hors Île-de-France : **01 53 06 30 91**
- Site internet : **unafam.org**

Unafam – Union nationale des Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

(Association reconnue d'utilité publique) 112 rue Marius AUFAN - 92300 Levallois-Perret

E-mail : contact@unafam.org

Conseil d'administration de l'Unafam

Présidente : Emmanuelle RÉMOND **Président d'honneur** : Jean CANNEVA **Vice-présidents** : Brigitte DELPHIS, Dominique LECONTE, Jean-Yves MAQUET
Secrétaire : Martine DOS SANTOS **Secrétaire adjointe** : Corinne MARTINEZ **Trésorier** : Jean-Louis BLANDEL **Trésorière adjointe** : Emmanuelle GURTNER
Catherine BERNARD, Pauline BORDE, Philippe BROUANT, Pascal CROUZAUD, Dominique DEFFIS, Charlotte DEKKERS, Jacques DE PESQUIDOUX,
Jean-François GIOVANNETTI, Jean-Paul GRATTE SOL, Sandrine GROS, Jean-Louis LAVILLE, Laurent LEFEBVRE, Laurence LILLIE, Dalila MORO,
Marie-Andrée MULLER, Gilles POUMEROL

Rédaction

Directrice de la publication / Rédactrice en chef : Emmanuelle RÉMOND

Coordinatrice éditoriale : Lauriane SOUCHEYRE

Réalisation

Agence Kaolin – 123, rue du Cherche-Midi - 75015 Paris - agencekaolin.com

Secrétariat de rédaction : Emmanuel CAUCHOIS **Direction artistique** : Émilie CARO **Mise en page** : Anaïs VINAGRE

Crédits photo : Unafam Couverture : Agence Answer

Impression : RCS+ (77)

Toute reproduction interdite sans autorisation des auteurs

ISBN : 978-2-490096-36-7
Diffusion gratuite

